



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère d'État

Rapport d'activité 2016

Mars 2017

SOMMAIRE

A. Les accents de la politique générale	3-7
--	------------

B. La coordination du Gouvernement et des Institutions	8
---	----------

C. Les services et organes

1. Le Service des Médias et des Communications (SMC)	9-23
2. Le Service Information et Presse (SIP)	24-49
3. La Commission d'Economies et de Rationalisation (CER).....	50-52
4. Le Haut-Commissariat à la Protection nationale (HCPN)	53-61
5. Le Service de la Communication de crise (SCC)	62-64
6. Le Service de la Mémoire de la Deuxième Guerre mondiale	65-66
7. Relations avec le Parlement - Service central de législation (SCL)	67-74
8. Le Département des Cultes.....	75-76

D. Annexes

1. Visites auprès de Monsieur le Premier ministre au cours de l'année 2016.....	77-78
2. Déplacements à l'étranger de Monsieur le Premier ministre pendant l'année 2016	79-80
3. Participation de Monsieur le Premier ministre à des événements et rencontres sur le plan national au cours de l'année 2016	81-83

A. Les accents de la politique générale

L'année 2016 a été marquée par une forte intensité normative tant au niveau de l'accompagnement et du suivi des projets de loi et de règlement déjà introduits dans la procédure, qu'au niveau de l'élaboration de nouveaux projets.

Constitution

Tout au long de l'année sous revue, les travaux parlementaires en vue de la finalisation de la proposition de révision portant instauration d'une nouvelle Constitution (Doc. parl. 6030) ont été poursuivis. Le Ministère d'État a accompagné les travaux de la commission parlementaire des institutions et de la révision constitutionnelle en participant à une vingtaine de réunions de ladite commission. En date du 11 juillet 2016, il a également participé comme observateur à la séance publique d'audition des citoyens ayant remis des propositions d'articles sur des sujets qu'ils souhaiteraient voir introduits dans la proposition de révision.

Au niveau de la Constitution actuelle, le Gouvernement a soutenu les travaux relatifs à la révision des articles 32 (3) (Doc. parl. 6894) et 32 (4) (Doc. parl. 6938) de la Constitution actuelle concernant les matières réservées à la loi et le pouvoir réglementaire en cas de crise nationale.

L'article 32 (3) a été adopté par la Chambre des députés, suite à l'avis du Conseil d'État du 24 mai 2016, en date du 12 octobre 2016.

La proposition de révision de l'article 32 (4) de la Constitution a été avisée par le Conseil d'État le 15 juillet 2016 et le 6 décembre 2016. Elle est sur le point d'être finalisée.

Conseil d'État

L'année écoulée a permis d'avancer dans les travaux préparatoires en vue de la réforme du Conseil d'État (Doc. parl. 6875).

Le Ministère d'État a participé à une dizaine de réunions de la commission parlementaire des institutions et de la révision constitutionnelle qui ont abouti à une série d'amendements parlementaires.

Le Conseil d'État a émis un avis complémentaire en date du 15 juillet 2016.

Service de Renseignement de l'État

Les travaux parlementaires en relation avec le projet de loi portant réorganisation du Service de Renseignement de l'État (Doc. parl. 6675) ont donné lieu à la loi du 15 juillet 2016.

La loi précitée a également apporté quelques modifications à la loi du 12 juillet 2004 relative à la classification des pièces et aux habilitations de sécurité.

Le Ministère d'État a participé à l'élaboration d'amendements au projet de loi (Doc. parl. 6850) portant mise en place d'un statut spécifique pour certaines données à caractère personnel traitées par le Service de renseignement de l'État, devenue entretemps la loi du 23 juillet 2016.

Aux fins de l'exploitation scientifique des données historiques prévue dans la loi, un appel à candidatures a été publié en vue de conférer cette mission à un groupe de chercheurs-historiens.

Trois projets de règlements grand-ducaux ont été adoptés par le Gouvernement en conseil, à savoir un projet de règlement concernant la composition et le fonctionnement de la commission consultative en matière de protection des pièces classifiées, un projet de règlement relatif aux modalités de traitement des données à caractère personnel par le Service de renseignement de l'État, et un projet de règlement relatif aux modalités de traitement des données à caractère personnel par l'Autorité nationale de Sécurité. Les projets ont été introduits dans la procédure réglementaire. Les avis du Conseil d'État ont été rendus. Les services du Ministère d'État travaillent à l'élaboration d'amendements.

Haut-Commissariat à la Protection nationale

Suite à l'avis complémentaire du Conseil d'État du 18 décembre 2015 sur le projet de loi relatif à la création d'un Haut-Commissariat à la Protection nationale (Doc. parl. 6475), les services du Ministère d'État ont activement travaillé sur les dernières propositions d'amendements.

Le projet de loi transformant le Haut-Commissariat à la Protection nationale d'un service de l'État en administration a été adopté par la Chambre des députés en date du 13 juillet 2016 pour devenir la loi du 23 juillet 2016.

Administration transparente et ouverte

En 2015, le Gouvernement avait déposé un nouveau projet de loi (Doc. parl. 6810) ayant pour objet de définir le cadre pour la mise en œuvre d'une politique d'ouverture aux citoyens des documents qui sont détenus par les organismes publics et les personnes morales fournissant des services publics et cela dans la mesure où les documents en question correspondent à une activité administrative.

Suite aux avis des chambres professionnelles, l'avis du Conseil d'État est attendu.

Le projet de loi modifiant la loi du 4 décembre 2007 sur la réutilisation des informations du secteur public (Doc. parl. 6811) a été adopté par la Chambre des députés en avril et est devenu la loi du 23 mai 2016.

Cultes

Le Ministère d'État a négocié des accords avec les cultes représentatifs au Grand-Duché concernant la participation de l'État à leur financement. Ces négociations ont abouti à la conclusion de six conventions approuvées par six lois du 23 juillet 2016 réglant le montant et les modalités d'octroi du soutien financier annuel aux communautés religieuses par l'État (Doc. parl. 6869, 6870, 6871, 6872, 6873, 6874).

Le Ministère d'État a encore négocié et conclu une convention, approuvée par le Gouvernement en conseil en décembre, qui détermine le mode de financement des frais de conservation et d'entretien courant de la Cathédrale Notre-Dame de Luxembourg.

Le réseau national intégré de radiocommunication (RENITA)

Après une période de déploiement de 30 mois, le Ministère d'État a, en date du 20 décembre 2016, clôturé la réception du réseau national intégré de radiocommunication dédié aux services de sécurité et de secours du Grand-Duché de Luxembourg (RENITA), sonnant ainsi le début de la phase opérationnelle qui durera jusqu'en 2030.

Alors que le réseau RENITA a su assurer la communication radio des agents de la Police Grand-Ducale et de l'Administration des Douanes et Accises à partir de juin 2015, le Ministère d'État a continué le suivi et la coordination des efforts pour étoffer le réseau radio, renforcer le niveau de redondance de la structure centrale et mettre en production des services de communication supplémentaires.

Les utilisateurs de l'Administration des Ponts et Chaussées, de l'Armée luxembourgeoise, du Centre de Communication du Gouvernement, des Services d'Incendie communaux et de l'Administration des Services de Secours ont entretemps migré vers le nouveau réseau numérique. Le déploiement des terminaux de radiocommunication, la formation spécifique des utilisateurs et l'intégration des terminaux embarqués dans les véhicules de service permettent aux 9.000 utilisateurs actuels de profiter d'un réseau moderne, sûr et hautement sécurisé offrant des communications confidentielles sur pratiquement tout le territoire du Grand-Duché.

Une des clés de la réussite du projet reste la collaboration avec les opérateurs des réseaux des pays voisins. Dans ce contexte, le Ministère d'État a accueilli en mai 2016 les membres du « Public Safety Radio Group » pour une conférence facilitant l'échange informel d'informations et d'expériences entre experts et opérateurs européens.

Au niveau des nouvelles initiatives, il y a lieu de citer différents projets de loi :

Service Central de Législation – Relations au Parlement

Le projet de réforme du Mémorial, qui a pour objet d'instaurer un Journal officiel électronique du Grand-Duché de Luxembourg ayant une valeur légale et qui est accessible en ligne gratuitement, a été déposé début octobre 2016 (Doc. parl. 7067). Le projet a été avisé par le

Conseil d'État le 6 décembre 2016 et voté le 13 décembre pour devenir la loi du 23 décembre 2016 concernant le Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg.

Le site internet www.legilux.public.lu a été entièrement remodelé et est devenu consultable dans sa nouvelle version à partir du 1^{er} janvier 2017.

Elections

Un projet de loi, qui a pour objet de mettre en œuvre l'accord politique suivant lequel les prochaines élections législatives se tiendront pendant le mois d'octobre 2018, a été finalisé et déposé en novembre à la Chambre des députés (Doc. parl 7095).

Mémoire de la Deuxième Guerre mondiale

Le Ministère d'État a élaboré et déposé un projet de loi (Doc. parl. 6960) en mars 2016, devenu la loi du 21 juin 2016 portant création d'un Comité pour la Mémoire de la Deuxième Guerre mondiale, comité qui prend la relève du Comité directeur pour le Souvenir de la Résistance créé par une loi du 20 décembre 2002 et du Comité directeur pour le Souvenir de l'Enrôlement forcé mis en place par une loi du 4 avril 2005.

Un règlement grand-ducal du 5 juillet 2016 relatif au Comité pour la Mémoire de la Deuxième Guerre mondiale a également été adopté et publié.

En dehors de son activité normative, le Ministère d'État a été amené à coordonner une série de dossiers à caractère horizontal relevant de la compétence de plusieurs départements ministériels, tels que :

Service de soutien contre la radicalisation violente

Dans le contexte d'évolution de la menace terroriste internationale, le Conseil de gouvernement du 29 juillet 2016 a marqué son accord pour la mise en place d'un service de soutien contre la radicalisation violente permettant aux demandeurs d'aide de chercher un contact anonyme.

Plan d'intervention d'urgence en cas d'attaque par des substances chimiques, biologiques, radiologiques, nucléaires (CBRN)

Le 12 avril 2016, le Conseil de gouvernement a donné son accord de principe pour entamer les travaux de coordination pour l'élaboration d'un plan d'intervention d'urgence en cas d'attaque par des substances chimiques, biologiques, radiologiques, nucléaires (CBRN).

Centre de crise

Le Gouvernement en conseil a décidé de poursuivre le projet de construction d'un nouveau bâtiment dans l'enceinte du château de Senningen afin d'accueillir le Centre national de crise.

La planification détaillée du projet par l'Administration des bâtiments publics en collaboration avec le Haut-Commissariat à la Protection nationale, chargé de veiller à sa mise en place et à son fonctionnement, se poursuit actuellement.

Communication de crise

Suite à la décision du Gouvernement en conseil du 8 janvier 2016 de mettre en place un Service de communication de crise (SCC) qui est appelé à concevoir et à mettre en œuvre une stratégie de communication en cas de crise, le SCC a été créé par arrêté grand-ducal du 30 mai 2016.

Confronté à une situation d'urgence ou de crise nationale, le SCC est en charge de la coordination horizontale de l'organisation de la communication à l'attention de la population et des médias nationaux et internationaux. La coordination s'effectue au sein d'une Cellule communication et information qui sera présidée par le directeur du SCC.

Le SCC, le Haut-Commissariat à la Protection nationale et le Centre des technologies de l'information de l'État collaborent également à la mise en place d'une application mobile permettant aux abonnés de recevoir des notifications d'alerte en temps réel sur leurs smartphones ainsi qu'à la mise en place d'un système d'alerte de la population par SMS.

B. La coordination du Gouvernement et des Institutions

Au cours de la période sous revue, les services du Ministère d'État ont rempli leurs différentes tâches, assurant le secrétariat du Conseil de Gouvernement et assumant les nombreuses fonctions administratives et de coordination qui leur sont confiées.

En ce qui concerne le secrétariat du Conseil de Gouvernement, il convient de relever qu'en 2016, 42 réunions ordinaires du Conseil ont eu lieu, outre les 2 séances extraordinaires consacrées à un sujet particulier, comme p.ex. la situation économique, sociale et financière du pays ou les réunions destinées à l'établissement du projet de budget des recettes et des dépenses pour l'exercice 2017.

Au niveau de l'exécution des missions de coordination de la politique générale et de coordination entre les départements ministériels, missions dévolues au Ministère d'État de par son rôle central au sein de l'organisation du Gouvernement, l'année 2016 a été fort intensive.

Par ailleurs, et dans le cadre de la collaboration permanente et intense entre les différentes institutions sur la base des règles constitutionnelles et légales, indispensable pour garantir le bon fonctionnement d'un État démocratique, le Ministère d'État a coordonné les relations entre le Gouvernement et les autres institutions.

C. Les services et organes

1. Le Service des Médias et des Communications (SMC)

I. Activités au niveau européen

1. Télécommunications et Services postaux

Dans la continuité de la stratégie pour un marché unique numérique adoptée par la Commission en 2015, les travaux se sont poursuivis visant la création d'un véritable marché intérieur adapté à l'ère de l'économie numérique, notamment pour améliorer l'accès transfrontalier des consommateurs et des entreprises aux services en ligne.

- **Accord sur la Directive relative à l'accessibilité des sites Internet et des applications mobiles des organismes du secteur public**

En mai 2016, les ministres en charge des télécommunications et le Parlement européen se sont accordés sur les dispositions de la directive introduisant des exigences harmonisées pour rendre les sites web, ainsi que les applications mobiles, de certains organismes publics accessibles aux personnes souffrant d'un handicap. Le Luxembourg se félicite de la conclusion de ce dossier qui constitue une avancée importante pour les personnes souffrant d'un handicap.

- **Accord sur la proposition de Décision sur l'utilisation de la bande fréquences 470-790 MHz dans l'Union**

La proposition de la Commission s'inscrit dans le cadre du marché unique numérique, dont l'un des objectifs est de renforcer la connectivité en Europe. En octroyant les fréquences de la bande 700 MHz aux communications mobiles, la proposition de Décision devrait contribuer à assurer une connectivité de qualité, partout en Europe. En même temps, l'attribution des fréquences doit aussi contribuer à faciliter le déploiement de la 5G en Europe. L'objectif principal de la Décision est de libérer l'usage de la bande 694-790 MHz actuellement utilisée pour la télévision numérique terrestre (TNT), pour les communications mobiles d'ici 2020. En même temps, la Décision prévoit la sauvegarde de la partie inférieure de la bande UHF (470-694 MHz) pour la TNT. Le Luxembourg, parmi les États membres les plus ambitieux, s'est prononcé en faveur d'une mise à disposition rapide de la bande. Fin décembre 2016, la Présidence slovaque a réussi à dégager un compromis avec le Parlement européen ce qui devrait permettre l'adoption de la Décision début 2017.

- **Accord de principe sur la proposition WIFI4EU**

Lors de son discours sur l'État de l'Union européenne en septembre 2016, le Président de la Commission européenne annonçait vouloir doter les villes et communautés en Europe de capacité de connectivité à Internet ; cette proposition prévoit l'octroi de subsides afin de stimuler l'offre de services Wifi de haute qualité et gratuit dans certains espaces publics comme

par exemple les librairies, parcs ou lignes ferroviaires. Jusqu'à 8.000 communautés locales pourraient jouir de ce dispositif suivant le principe du « first come first served ». Les négociations au Conseil ont avancé très rapidement et un accord de principe a été obtenu en son sein fin 2016. Les discussions avec le Parlement européen devraient pouvoir débuter en avril 2017 en vue d'une adoption avant la fin de 2017.

- **Négociations sur la réduction des frais d'itinérance « roaming »**

Suite à l'accord sur le règlement marché unique pour les télécommunications (« Règlement TSM »), la Présidence slovaque a entamé les négociations sur la révision du règlement « wholesale » avec pour objectif de réguler les marchés de gros, c'est-à-dire le prix qu'un opérateur mobile doit payer à l'opérateur d'un réseau utilisé par son client en roaming dans un autre État membre, en vue de pouvoir effectivement appliquer le « roam-like-at-home » (RLAH) le 15 juin 2017. Le but de ce règlement est de trouver un équilibre permettant un usage viable du RLAH tout en s'assurant que les coûts engendrés pour les opérateurs soient soutenables, afin d'éviter toute distorsion des marchés domestiques et visités, et notamment une hausse du prix domestiques. Malgré des positions très divergentes au sein du Conseil (sur les montants des plafonds des prix de gros), un compromis a été dégagé en décembre 2016 lors du Conseil des ministres ; les négociations avec le Parlement européen ont été lancées dès décembre et se poursuivent en vue de trouver un compromis final au plus tard au mois de février 2017.

- **Proposition de règlement sur les services de livraison de colis**

Le 25 mai 2016 la Commission européenne a présenté sa proposition de règlement relatif aux services de livraison transfrontière de colis. Le règlement s'inscrit dans le contexte des initiatives que la Commission européenne a lancées en faveur du marché intérieur numérique. Au regard de la croissance balbutiante du commerce électronique transfrontalier, la Commission a estimé que l'amélioration de la livraison physique de produits commandés en ligne constituait l'un des éléments essentiels pour stimuler davantage la croissance du commerce électronique entre les États membres.

Le règlement traite des aspects de livraison transfrontière de colis et complète la directive 97/67/CE modifiée qui a entièrement libéralisé les services postaux dans l'UE.

Les objectifs spécifiques de la proposition de règlement sont :

- améliorer le fonctionnement des marchés, d'une part en renforçant l'efficacité et la cohérence de la surveillance réglementaire du marché de livraison des colis et d'autre part en encourageant la concurrence;
- accroître la transparence des tarifs afin de réduire les écarts tarifaires injustifiés et de diminuer les tarifs payés par les particuliers et les petites entreprises, en particulier dans les régions éloignées. La Commission entend ici viser les consommateurs/PME les plus fragiles et permettre à ceux-ci d'utiliser des services de livraison à prix raisonnable/abordable, en particulier dans l'environnement transfrontalier.

Lors de la vérification de la conformité de la proposition de règlement par rapport au principe de subsidiarité, la Chambre des députés a adopté l'avis politique (12.7.2016) de la Commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, des Médias, des Communications et de l'Espace qui constate que le Luxembourg est régulièrement exposé au géo-blocage en matière de livraison transfrontière de colis et qu'il faut lutter contre une telle discrimination géographique injustifiée.

Un rapport de progrès sur les travaux au sein du groupe Télécommunications et Société de l'information a été présenté aux ministres lors du Conseil TTE du 2 décembre 2016.

- **Proposition Code européen des Communications électroniques**

Dans le cadre des propositions du marché unique numérique, la Commission a proposé de réviser le cadre réglementaire en matière de télécommunications afin de l'adapter à un marché en transformation. Pour atteindre les objectifs en matière de connectivité, de nombreux investissements seront nécessaires au cours de la décennie à venir. Le Code, qui devra remplacer le paquet actuel de quatre directives (dites cadre, accès, autorisation et services universel) a vocation à stimuler l'investissement et à renforcer le marché intérieur et les droits des consommateurs. La Commission entend réduire les divergences entre les pratiques réglementaires au sein de l'Union, notamment dans le domaine du spectre radioélectrique, véritable « matière première » des communications sans fil. Au cours des travaux, il s'agira de trouver le bon équilibre entre cohérence réglementaire et prise en compte des spécificités nationales. Les propositions de la Commission touchent également à la protection des consommateurs et elles visent aussi créer un environnement en ligne plus sûr et des règles plus équitables pour tous les acteurs (opérateurs traditionnels et nouveaux acteurs). Vu l'ampleur de cette révision, les travaux d'analyse qui ont été lancés par la Présidence slovaque, se poursuivront au Conseil, ainsi que parallèlement au Parlement européen, pendant de nombreux mois à venir.

2. Audiovisuel

- **Proposition de révision de la Directive « Services des médias audiovisuels »**

Face à l'évolution du secteur audiovisuel, caractérisée par les avancées technologiques, l'émergence de nouveaux modèles d'entreprise et la transformation des modes de visionnage du contenu, la Commission a proposé une modernisation du cadre réglementaire actuel pour l'adapter à l'ère du numérique. Il s'agira notamment de garantir la protection des mineurs et des consommateurs, et d'aligner davantage les règles relatives aux services de télévision et aux services à la demande en tenant compte de la convergence des médias, dont notamment en matière de communications commerciales audiovisuelles. La Commission a également proposé un élargissement du champ d'application de la directive en incluant les plateformes de partage de vidéos. Un des principaux défis lors des négociations sera le maintien du principe du pays d'origine, que le Luxembourg s'attellera à défendre. Les discussions sur ces propositions ont été lancées sous Présidence slovaque et se poursuivront sous Présidence maltaise.

3. Protection des données

- **Privacy shield**

Suite à l'invalidation par la CJUE le 6 octobre 2015 de l'arrangement « Safe Harbour », la Commission européenne a tenté d'élaborer un nouvel accord avec les autorités américaines. Pour adopter cette décision d'adéquation, des travaux au sein de l'article 31 (comité composé de représentants des États membres) ont eu lieu entre février et juillet 2016. L'adoption de la décision d'adéquation a finalement eu lieu le 12 juillet 2016.

II. Activités au niveau national

1. L'initiative « Digital Lëtzebuerg »

L'initiative gouvernementale Digital Lëtzebuerg, lancée en octobre 2014, a continué tout au long de l'année 2016 à porter ses fruits. Pilotée par le Premier ministre et ministre des Communications et des Médias, le Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie, et le ministre des Finances, Digital Lëtzebuerg ambitionne de faire du Luxembourg une 'Smart Nation', parée à un monde de plus en plus numérique. Il s'agit d'une initiative horizontale, en étroite collaboration entre acteurs publics et privés, dont la coordination est assurée par le SMC pour le compte du gouvernement.

Parmi les thématiques prioritaires relevant directement de la compétence du SMC, on peut relever les avancées suivantes :

- **Infrastructure**

Le groupe de travail « Infrastructure » a continué à jouer un rôle fédérateur en 2016, avec plus de 70 représentants de divers secteurs de l'industrie, autour des sujets tels que la 5G, l'Internet of Things, le projet HPC (High Performance Computing, lancé sous le lead du ministère de l'Economie en collaboration avec la Commission européenne, l'Espagne, la France et l'Italie) ou encore la thématique de la technologie *blockchain*.

Au sujet de cette dernière, le projet '*Infrachain*', initiative publique-privée *de place* pour le Luxembourg et visant à élaborer une infrastructure Blockchain de confiance, a été lancé en novembre par le ministre des Communications et des Médias lors des *Luxembourg Internet Days*. Un MoU entre cinq acteurs privés et publics a été signé, auquel se sont rapidement joints 6 autres acteurs privés.

Le Wifi **public gratuit**, lancé par Digital Lëtzebuerg dans le cadre de la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne en 2015, est resté gratuit sur le territoire de la Ville de Luxembourg et d'Esch-sur-Alzette au-delà du 31 janvier 2016.

La 13^e édition de la **conférence FTTH** (Fibre to the Home), le plus grand événement mondial dédié à la fibre, s'est tenue au Luxembourg les 17 et 18 février en présence du ministre des Communications et des Médias Xavier Bettel. Plus de 3.500 professionnels de la connectivité se sont rendus à Luxexpo durant ces deux jours.

- **Protection des données personnelles**

Le Règlement européen sur la protection des données, dont les négociations ont duré plus de quatre ans et ont abouti sous Présidence luxembourgeoise à un accord sur le texte final, a été voté par le Conseil de l'UE et le Parlement européen en avril 2016. Il sera applicable à partir du 25 mai 2018 dans tous les États membres. Vu l'importance et l'impact de ce nouveau règlement sur tous les acteurs, le SMC a organisé le 11 octobre 2016, en collaboration avec la Commission nationale pour la protection des données (CNPD), une **conférence sur les principaux changements découlant du nouveau règlement général sur la protection des données**, afin de sensibiliser les acteurs et de leur permettre de se familiariser le plus tôt possible avec les nouvelles règles. Devant une audience de plus de 500 personnes dans la Maison du Savoir à Esch/Belval, le Premier ministre et ministre des Communications et des Médias, Xavier Bettel, a tenu un discours sur les défis et opportunités du nouveau règlement européen pour le Luxembourg.

Cette conférence a marqué le début d'une **série d'événements** spécialement conçus dans le cadre de l'initiative Digital Lëtzebuerg. Du 14 jusqu'au 18 novembre 2016, le SMC et la CNPD ont organisé, en collaboration avec la Chambre de commerce, des séances d'information spécialisées sur l'impact du nouveau règlement général sur la protection des données dans certains secteurs clés de l'économie luxembourgeoise, réunissant à chaque session une 50aine de participants.

En parallèle, un **projet de loi proposant des amendements quant à la loi modifiée du 2 août 2002 relative à la protection des personnes** à l'égard du traitement des données à caractère personnel a été élaboré et déposé à la Chambre des députés le 29 août 2016. Les modifications sont proposées dans un but de faciliter la transition du régime actuel vers le régime du règlement européen relatif à la protection des données dont l'application est prévue pour mai 2018.

Le SMC a également travaillé sur la **préparation du projet de loi** nécessaire à la mise en œuvre du règlement européen qui laisse aux États membres la possibilité de préciser certaines règles dans des domaines définis et qui comprendra la nouvelle loi organique de la CNPD.

Au niveau européen, suite à l'invalidation par la CJUE le 6 octobre 2015 de l'arrangement Safe Harbour, la Commission européenne a tenté d'élaborer un nouvel accord avec les autorités US. Pour adopter cette décision d'adéquation, des travaux au sein du comité de l'article 31 (comité composé de représentants des États membres) ont eu lieu entre février et juillet 2016. L'adoption de la décision d'adéquation a finalement eu lieu le 12 juillet 2016.

- **Open Data et réutilisation des informations du secteur public :**

Le projet de loi élaboré par le SMC et portant modification de la loi du 4 décembre 2007 sur la réutilisation des informations du secteur public a été **adopté le 23 mai 2016**. Cette loi généralise le principe d'un droit à la réutilisation libre des données détenues par les organismes de droit public et instaure le principe de gratuité d'une telle réutilisation de données, deux principes fondamentaux à une politique de l'Open Data au Luxembourg. Ce cadre législatif est venu accompagner le lancement, en avril 2016, du **premier portail national Open Data au Luxembourg** (www.data.public.lu). Le SIP a depuis été chargé par le gouvernement de continuer le travail entamé dans le cadre de Digital Lëtzebuerg en faveur de l'Open Data.

- **Compétences numériques**

Un des enjeux majeurs de l'initiative 'Digital Lëtzebuerg' est le développement des compétences numériques au Luxembourg (à tous les niveaux : scolaire, universitaire, chercheurs d'emploi, dirigeants d'entreprises, etc.), ainsi que l'attractivité du Luxembourg pour des profils étrangers hautement spécialisés. Parmi les projets lancés ou soutenus en 2016 dans le cadre de Digital Lëtzebuerg, on peut relever plus particulièrement :

- Le 14 janvier 2016, l'**école WebForce3** a été inaugurée. Installée au sein du Technoport à Esch-Belval, elle dispense la formation Fit4Coding, une formation hautement pratique en trois mois sur les principaux langages du coding, en partenariat avec l'ADEM et le ministère du Travail.
- Comment devenir des leaders du monde digital (« digital leaders ») de demain : voici ce qu'apprennent depuis la rentrée scolaire en septembre 2016 les 35 élèves qui se sont qualifiés pour participer à la nouvelle **Luxembourg Tech School**, un projet pilote lancé dans trois lycées de Luxembourg-ville, une collaboration entre Digital Lëtzebuerg et le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.
- Un stand Digital Lëtzebuerg a regroupé l'initiative BeeCreative et le Centre des technologies de l'information de l'État (CTIE) à la **Foire de l'Étudiant** (9-10 novembre 2016) afin d'éveiller l'intérêt pour la créativité numérique des jeunes.
- Le samedi 12 novembre 2016 s'est tenue une nouvelle édition de l'**atelier de coding "Rails Girls"** s'adressant aux jeunes femmes. Plus de 50 participantes étaient présentes à cet atelier gratuit d'une journée organisé par l'Asbl [WIDE](http://www.wide.lu) (Women In Digital Empowerment), avec le soutien de Digital Lëtzebuerg.
- Le 15 novembre 2016, Moovijob, en partenariat avec Digital Lëtzebuerg, a organisé une soirée de recrutement '**Digital Plug&Work**'. Des professionnels de l'informatique y ont pu rencontrer une quarantaine d'entreprises du secteur. La campagne médiatique internationale a permis d'attirer des talents et spécialistes du domaine des TIC de toute l'Europe vers le Luxembourg.

De plus, une multitude de projets ou événements de domaines diversifiés ont été initiés, accompagnés et/ou soutenus dans le cadre de Digital Lëtzebuerg. Parmi ceux-ci, on peut mentionner (liste chronologique non exhaustive) :

- Le **premier Hackathon** organisé à Luxembourg, baptisé **Game of Code**, s'est déroulé au Forum Geesseknäppchen du 8 au 10 avril 2016, en présence de plus de 130 participants. L'événement consistait en 24 heures de codage basé sur le développement web, et avait comme sujet la **mobilité intelligente** via la réutilisation de données publiques, afin de promouvoir l'**Open Data** et le nouveau portail lancé au Luxembourg.
- En date du 12 avril 2016, le « **Digital Tech Fund** » a été lancé par le ministère de l'Économie dans le cadre de la priorité 'financement de l'innovation' de Digital Lëtzebuerg. Il s'agit d'un fonds d'amorçage que le gouvernement a créé conjointement avec un groupe d'investisseurs privés pour soutenir le financement et le développement de start-up actives dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC) qui est considéré comme un secteur clé de la diversification économique nationale.
- Le 10 mai 2016 s'est tenu une nouvelle édition de la foire **ICT Spring**, l'une des conférences majeures dans le domaine des TIC en Europe. Un stand commun Digital Lëtzebuerg a regroupé LU-CIX, Luxinnovation et Securitymadein.lu pour informer les visiteurs internationaux sur l'environnement technologique que le Grand-Duché offre aux citoyens et aux entreprises.
- Le 30 mai 2016 a eu lieu le lancement des **Journées eHandwierk 2016** à la Chambre des Métiers, en présence du ministre des Communications et des Médias, et soutenues par Digital Lëtzebuerg.
- Une **conférence Digital Humanities Benelux** s'est tenue dans les nouveaux locaux de l'Université sur le site de Belval du 9 au 10 juin 2016.
- 120 hackers venus de toute l'Europe se sont retrouvés du 28 au 31 juillet 2016 au camping du Belvédère à Dudelange pour la 5e édition du **HaxoGreen**, un camp de quatre jours dédié à la technologie et à l'art au Luxembourg. L'événement, organisé par la communauté luxembourgeoise de hackers [Syn2cat](#) et soutenu par Digital Lëtzebuerg, a rassemblé des créateurs, innovateurs, ingénieurs, programmeurs et artistes.
- En date du 29 septembre 2016, le Conseil de Gouvernement a adopté le **projet de loi portant création du journal officiel électronique** du Grand-Duché de Luxembourg.
- Le 10 novembre 2016, le ministre des Communications et des Médias Xavier Bettel s'est rendu à Lisbonne pour participer au **Web Summit** qui s'est tenu du 7 au 10 novembre 2016 à Lisbonne. Dédié principalement aux start-up, cet événement rassemble plus de 55.000 participants, 15.000 entreprises, des investisseurs ainsi que des décideurs politiques. Digital Lëtzebuerg a invité 5 jeunes au Web Summit.

- Le 23 novembre 2016, le ministre des Communications et des Médias Xavier Bettel a participé aux **Luxembourg Internet Days 2016**, organisé par le Luxembourg Commercial Internet Exchange (LU-CIX). Les sujets phares de l'édition 2016 des Luxembourg Internet Days, qui ont rassemblé plus de 1000 participants internationaux, étaient l'Internet of Things, l'écosystème des startups et la technologie blockchain. Xavier Bettel, dans le cadre de l'initiative Digital Lëtzebuerg, y a annoncé le lancement de l'**initiative Infrachain** (cf. supra).
- Le Conseil de gouvernement a validé, lors de sa séance du 21 décembre 2016, sa **stratégie cloud** pour accompagner la transformation numérique du Gouvernement.

FinTech :

- Le 18 février a eu lieu le **FinTechStage**, une conférence organisée par Luxembourg for Finance dans le cadre et avec le soutien de Digital Lëtzebuerg et dédiée à la digitalisation des services financiers et aux nouvelles technologies financières.
- Le 21 juin ont eu lieu les **Luxembourg Fintech Awards**. Organisé par KPMG, Digital Lëtzebuerg a sponsorisé le prix principal de l'événement qui a également profité du haut-patronage du Premier ministre. Il s'agissait notamment de mettre en lumière des entreprises pouvant développer des services innovants dans le secteur des services financiers.
- 17 octobre : **Lancement de la LhoFT (Luxembourg House of Financial Technologies)** : outre la Chambre de Commerce, le projet a convaincu 10 acteurs à co-investir dans cette aventure: la Banque et caisse d'épargne de l'État (BCEE), BGL BNP Paribas, la Société Générale, Clearstream, Six, Deloitte, KPMG, PwC, Post et Telindus. La LHoFT a pour but premier d'encourager l'innovation et de développer des solutions capables de façonner l'avenir des services financiers. Le LHoFT a pour mission de - connecter et créer de la valeur pour l'ensemble de l'écosystème FinTech luxembourgeois: les institutions financières, les acteurs pionniers du FinTech, le secteur de la recherche et universitaire, ainsi que les autorités réglementaires et publiques. Le 22 novembre, Nasir Zubairi, innovateur en services financiers, est nommé au poste de CEO.

2. Médias

• **Radio**

Une permission pour programmes de radio sonore à émetteur de haute puissance pour les fréquences 95,9MHz et 100,7 MHz a été accordée en mai 2016 à l'établissement public Etablissement de radiodiffusion socioculturelle et la licence accordée le 17 janvier 2006 a été modifiée en conséquence et prolongée jusqu'au 31 décembre 2026.

Suite à un appel public lancé par le ministre des communications et sur proposition de l'Alia, une permission assortie d'une fréquence de radiodiffusion a été accordée à la société Radiolux S.A. en date du 18 février 2016 (licence accordée le 22 février 2016). Celle-ci a commencé à émettre sous le nom de l'Essentiel Radio.

- **Promotion de la presse**

En 2016, dix organes ont été bénéficiaires des effets de la loi du 3 août 1998 sur la promotion de la presse écrite :

- Luxemburger Wort Saint-Paul Luxembourg S.A.
- Tageblatt Editpress Luxembourg S.A.
- Le Quotidien Lumédia S.A.
- Lëtzebuerger Journal Editions Lëtzebuerger Journal S.A.
- Zeitung vum Lëtzebuerger Vollek Zeitung S.A.
- Télécran Saint-Paul Luxembourg S.A.
- Revue Editions Revue S.A.
- Le Jeudi Editpress Luxembourg S.A.
- D'Lëtzebuerger Land Editions d'Lëtzebuerger Land s.à r.l.
- Woxx Grengespoun SC

Le montant annuel de référence pour l'année 2016 a été fixé par règlement grand-ducal à 472 660€ dont résulte une subvention allouée à chaque organe au titre de part fondamentale de 157 553 €, complétée par une subvention par page rédactionnelle de 135,53 €.

Le montant total distribué en 2016 n'est pas encore connu au moment de la publication du rapport.

En 2016 le gouvernement a mené une série de consultations avec les représentants des organes de presse en vue de l'introduction d'un régime de soutien à la presse en ligne.

Ces discussions ont permis de définir les critères auxquels doivent répondre les publications en ligne pour bénéficier du mécanisme de subventionnement transitoire qui pourra être mis en place dès l'année 2017.

- **La pige du marché publicitaire luxembourgeois**

Le nouveau rapport annuel 2015 renseigne pour la première fois les données **Internet**. Intégré en 2014, la mesure de ce média est indispensable pour couvrir la totalité des médias disponibles

sur le marché luxembourgeois. La pige Internet comprend les sites Internet généralistes editus.lu, eldorado.lu, essentiel.lu, luxweb.lu, paperjam.lu, rtl.lu, tageblatt.lu et wort.lu

L'évolution des investissements publicitaires entre 2015 et 2014 s'illustre comme suit :

Média en EUR 1000	2015	2014	Δ 2015-2014(en%)
Quotidien	69,386	69,756	-0,53%
Radio	24,627	23,729	3,78%
TV	12,310	12,600	-2,30%
Hebdomadaire	10,106	9,317	8,47%
Folder	8,313	8,426	-1,34%
Internet	10,427	9,982	4,46%
Affichage	7,886	7,239	8,94%
Périodique	7,225	6,807	6,14%
Cinéma	2,147	2,156	-0,42%
TOTAL	152,429	150,012	+1,61%

3. Les services de communications électroniques

- **Cartes prépayées anonymes**

Le projet de loi portant modification de la loi du 27 février 2011 sur les réseaux et les services de communications électroniques (PL N° 7052) a été déposé à la Chambre des députés le 2 septembre 2016. Le projet met fin aux cartes prépayées anonymes en introduisant l'obligation légale pour les opérateurs ou revendeurs de saisir l'identité de leurs clients lors de l'achat d'une carte prépayée. Cette mesure s'inscrit dans le contexte de la prévention d'actes criminels voire terroristes. Le projet de loi va de pair avec le projet de loi sur la lutte contre le terrorisme dont un des amendements prévoit la mise en place d'une base de données des clients des opérateurs permettant de lier les numéros d'appel au nom du client.

Le projet a été avisé par le Conseil d'État, la Chambre de Commerce, la Chambre des Métiers et la Commission nationale pour la protection des données.

- **Projet de loi relatif à la réduction du coût du déploiement des réseaux à haut débit**

Le Projet de loi n°6867 relatif à des mesures visant à réduire le coût du déploiement de réseaux de communications électroniques à haut débit et modifiant la loi modifiée du 16 mai 1975 portant statut de la copropriété des immeubles bâtis, déposé en 2015, a été examiné par la Commission parlementaire de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, des Médias, des Communications et de l'Espace. Le projet de loi vise notamment à transposer la directive européenne 2014/61/UE dite « Cost reduction » et permettra aux opérateurs de télécommunications de recourir plus facilement à des infrastructures existantes pour le déploiement de leurs réseaux à haut débit. Le projet de loi traite aussi la problématique du câblage interne des immeubles à appartements. Afin de tenir compte des observations formulées par le Conseil d'État, et suite également à un avis circonstancié de la part de la Commission parlementaire juridique sur l'article 12 concernant les droits des locataires, la Commission parlementaire de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, des Médias, des Communications et de l'Espace a adopté des amendements parlementaires, qui sont soumis à un nouvel examen de la part du Conseil d'État.

- **Pénétration du ultra-haut débit**

Le déploiement des réseaux à ultra-haut débit suit son cours. Une fiche statistique de l'ILR publiée en décembre 2016 indique qu'au 30 juin 2016 le nombre de logements ou locaux raccordés en fibre a atteint 143.400, soit une progression sur un an de 27,9%. 170.000 d'unités étaient raccordées en câble coaxial en technologie DOCSIS 3 et au total 280.000 unités étaient raccordées au très haut débit compris comme raccordement permettant une vitesse maximale supérieure ou égale à 30 Mbps. L'ILR constate aussi qu'il n'existe au Luxembourg que peu de disparité entre zones urbaines et rurales.

Il est aussi encourageant de constater que la demande de connectivité à très haut débit a aussi considérablement augmenté. Ainsi le nombre d'abonnés au très haut débit a augmenté de 32 % en un an. Si cette progression s'est poursuivie au second semestre 2016, la majorité des abonnés souscrit désormais à une offre correspondant au très haut débit.

A la mi-2016, 30.800 abonnés prenaient un accès Internet permettant une vitesse maximale supérieur ou égale à 100 Mbps, soit une progression sur un an de 83 %.

- **Renforcement du nœud d'échange Internet LU-CIX**

Le bon fonctionnement du nœud d'échange LU-CIX (Luxembourg Commercial Internet Exchange) revêt un intérêt stratégique majeur pour le pays. La connexion des opérateurs de télécommunication actifs au Luxembourg au réseau LU-CIX a de nombreux avantages : elle permet d'éviter que le trafic échangé entre acteurs luxembourgeois ne fasse un grand détour par l'étranger, avec une perte temps et de qualité et tous les risques de sécurité qui y sont liés. Grâce à la connexion directe entre acteurs luxembourgeois facilitée par LU-CIX, le trafic « luxembourgeois » est maintenu à l'intérieur du pays et le temps de latence est réduit.

Afin de permettre à LU-CIX de développer son activité par la mise à disposition de services de nœud d'échange de trafic Internet de 100 GB/s, l'État a signé avec LU-CIX une convention dotée d'un financement à hauteur de 850.000,00 EUR sur une période de 6 ans. Ce financement a permis à LU-CIX d'investir dans de nouvelles infrastructures et de se doter des ressources humaines nécessaires à l'accomplissement de ses obligations et de proposer de nouveaux services tels qu'un SLA (Service Level Agreement) sur les services de nœud d'échange, ainsi qu'un support technique disponible 24h/24 et 7j/7. La gestion du réseau est confiée à la fondation RESTENA.

4. La politique du spectre radioélectrique

a) au niveau national

- **Modification du règlement grand-ducal sur les redevances**

Le règlement grand-ducal du 8 novembre 2016 modifiant le règlement grand-ducal du 21 février 2012 fixant le montant et les modalités de paiement des redevances pour la mise à disposition de fréquences radioélectriques a pour objet de réduire la redevance due pour la bande de fréquence des 2,6 GHz et s'inscrit dans le contexte de la promotion du haut débit mobile au Luxembourg. Il devrait inciter les opérateurs à une utilisation plus efficace du spectre. Le règlement fixe en outre une redevance à payer par les opérateurs mobiles pour les parties de spectre non utilisées. Le règlement a également adapté les dispositions applicables aux radioamateurs et aux stations terriennes complémentaires des réseaux mobiles par satellite dans la bande de fréquences des 2 GHz.

- **Consultations publiques concernant les bandes de fréquences réservées aux services mobiles**

Comme suite à une consultation publique organisée par l'ILR en 2015 relative à la bande de fréquences des 2,1 GHz, les licences de deux opérateurs pour l'utilisation de fréquences de cette bande ont été prolongées pour se terminer au 5 juillet 2018, afin que les trois licences concernant cette bande expirent le même jour. Par la suite l'ILR a encore organisé une nouvelle consultation publique afin de déterminer l'intérêt pour ces fréquences. Quatre opérateurs ont participé à la consultation.

L'ILR a également organisé des consultations au sujet des bandes 3,6 GHz et des 1,5 GHz. Dans les deux cas, la conclusion de la consultation était qu'il n'y avait pas de demande concrète pour l'utilisation immédiate des fréquences de ces bandes.

b) Benelux

- **Sommet Benelux à Schengen**

Lors du sommet Benelux à Schengen en Octobre 2016 dans le contexte de la Présidence luxembourgeoise du Benelux, les chefs de gouvernement ont adopté une déclaration intitulée

« Digital Benelux Declaration ». Le texte souligne le rôle précurseur des trois pays du Benelux en matière de digitalisation et d'adoption de nouvelles technologies. Les trois objectifs majeurs de la déclaration sont : un accroissement de la coopération en matière de promotion des secteurs numériques, une analyse des positions communes dans le cadre du marché numérique unique et, aussi, une coopération renforcée en matière projets transfrontaliers innovants. La déclaration souligne également les projets déjà en cours d'implémentation.

- **Groupes de travail « Télécommunications » du Benelux**

Le groupe de travail « Télécommunications » du Benelux a réuni des représentants ministériels et des régulateurs nationaux pour discuter l'abolition des frais d'itinérance en Europe et plus spécifiquement au Benelux et la révision du cadre réglementaire européen sur les communications électroniques. Le SMC a également participé au groupe de travail dédié aux paiements mobiles.

5. Les services postaux

Le 26^e Congrès postal universel s'est tenu du 20 septembre au 7 octobre 2016 à Istanbul (Turquie). Le Luxembourg y a participé avec une délégation composée de représentants du Service des médias et des communications et de Post Luxembourg. L'Institut luxembourgeois de régulation fut associé aux travaux de préparation.

Le Congrès a discuté des grandes orientations de la réforme de l'UPU. L'adoption de la réforme de l'UPU fera l'objet d'un Congrès extraordinaire en 2018. Le Congrès a révisé le système des frais terminaux basé sur un système de rémunération unique pour tous les pays. En matière de développement de commerce électronique, le Congrès encourage les pays membres à renforcer davantage leurs échanges en matière de commerce électronique et incite l'UPU à prendre les mesures concrètes pour faire du commerce électronique « *un élément clé pour un service postal dynamique et efficace* ».

6. Les communications satellitaires

La société SES, dont la filiale SES ASTRA est concessionnaire de l'État luxembourgeois, a pu poursuivre son développement positif en 2016. La société a notamment procédé à une augmentation de capital en avril 2016 en vue de l'acquisition à 100 % d'O3B Networks, une société opérant une constellation de satellites de communications en orbite équatoriale moyenne dans laquelle SES avait déjà investi précédemment. L'État, comme les deux autres actionnaires de droit public, SNCI et BCEE, a participé à l'augmentation de capital, de sorte à maintenir le niveau de participation des actionnaires publics à un tiers des droits de vote.

Au niveau des satellites et positions orbitales relevant de la concession luxembourgeoise, 9 satellites ASTRA sont actuellement actifs à quatre positions orbitales luxembourgeoises. Depuis

la position 19,2° Est, quatre satellites transmettent 913 chaînes de télévision, dont 381 en HD et 7 en UHD (Ultra-Haute Définition), à l'attention de 45 millions de ménages en réception directe, ou 116 millions de ménages si on inclut la réception indirecte via câble ou IPTV. Depuis les trois autres positions orbitales, 23,5° Est, 28,2° Est et 31,5° Est, cinq autres satellites ASTRA transmettent 953 chaînes, dont 212 en HD et 2 en UHD. 53 millions de ménages reçoivent leurs programmes en direct depuis ces satellites. Plusieurs autres satellites ASTRA plus anciens continuent à fournir des services à partir d'une orbite inclinée.

7. Le Fonds national de soutien à la production audiovisuelle

Le Fonds national de soutien à la production audiovisuelle, placé sous la tutelle conjointe des ministres ayant dans leurs attributions le secteur audiovisuel et la culture, met en œuvre l'ensemble de la politique de soutien à la production audiovisuelle du Gouvernement. Ainsi il est en charge notamment de la gestion des aides financières sélectives (AFS), de toutes autres opérations dans le domaine du soutien à la production audiovisuelle telles que la promotion, les accords de coproduction et les certificats de nationalité des œuvres. Il soutient un certain nombre d'initiatives européennes comme le programme-cadre de l'Union « Europe Créative » dédié aux secteurs culturels et créatifs.

Le Fonds national de soutien à la production audiovisuelle a suivi en 2016 sa politique de soutien au secteur de la production audiovisuelle dans la continuité des années précédentes.

Par ailleurs, dans le cadre des discussions menées lors des « Assises du cinéma luxembourgeois » en novembre 2015 avec l'ensemble du secteur audiovisuel national, le Fonds a mis en œuvre plusieurs des propositions formulées à l'issue de ces débats et notamment :

- le lancement de la première plateforme de vidéo à la demande indépendante au Luxembourg: *VoD.lu* en collaboration avec la *Filmakademie*;
- l'introduction d'une nouvelle aide pour le soutien des films appelés « Cinéma du Monde »
- le renforcement des synergies avec RTL Group au niveau de la production et de la distribution;
- la poursuite de la collaboration avec RTL Télé Lëtzebuerg avec le lancement d'un appel à projets pour nouveaux formats de production ainsi que la nouvelle programmation des séries existantes (« routwäissgro » et « TirliTivi »);
- au niveau de la formation, la continuation des travaux relatifs à l'introduction d'une 3^e année du BTS Animation en concertation avec le ministère de l'enseignement supérieur, les responsables du BTS et uni.lu

- **Les aides financières sélectives**

Afin d'encourager la création cinématographique et audiovisuelle et de promouvoir le développement du secteur de la production audiovisuelle, les instances du Fonds ont statué au cours de l'année 2016 sur 106 demandes de soutien et distribué un montant total de 36.166.994 € à 63 projets. 33 aides à l'écriture et/ou au développement ont été accordées pour un montant total de 1.340.400 € et 30 aides à la production pour un montant total de 34.826.594 €.

- **Promotion, nominations et récompenses**

Afin de favoriser le rayonnement et la promotion des œuvres audiovisuelles luxembourgeoises, le Fonds a participé à plusieurs marchés et festivals au Luxembourg (Luxembourg City Film Festival, CinEast, Foire de l'étudiant) et à l'étranger : à la *Berlinale*, au marché du film de Cannes, au marché du documentaire *Sunny Side of the Doc* de La Rochelle et au marché nord-américain de Toronto. Dans le domaine de l'animation et des transmédias, le Fonds était présent au marché international du film d'animation d'Annecy, au *Cartoon Forum* de Toulouse et au *Cartoon Movie* de Lyon. Le Fonds a également intensifié ses relations internationales en organisant des visites de promotion avec la participation de professionnels du secteur audiovisuel e.a. à Cologne, Montréal, Pékin, Shanghai, Tallinn, Trieste, Vienne.

Les nombreuses nominations et récompenses lors de grands prix ou festivals internationaux témoignent de ce rayonnement du cinéma luxembourgeois à l'étranger: *Magritte* (16 nominations), *César* (2 nominations), *European Film Awards* (1 nomination), Trophées francophones du cinéma (3 Prix), festivals et premières mondiales autour du monde (Angoulême, Chicago, Gand, Helsinki, Londres, Namur, Oldenburg, Prague, Pusan, Zurich, etc.).

- **« Lëtzebuerger Filmpräis »**

Afin d'assurer la remise du prix du film luxembourgeois, le Fonds a organisé en collaboration avec l'académie du film (*d'Filmakademie*) et les associations professionnelles du secteur, la 7^e édition du « Lëtzebuerger Filmpräis ». Elle a eu lieu en mars au Grand Théâtre et a consacré les meilleurs talents nationaux. Le film « Eng nei Zäit » de Christophe Wagner (Samsa Film) y a empoché 3 Prix, le Prix du meilleur film luxembourgeois, le Prix de la meilleure contribution technique et le Prix de la meilleure contribution artistique.

3. Le Service Information et Presse (SIP)

I. Introduction

Pour le Service information et presse du Gouvernement, l'année 2016 a été marquée par la continuité dans certains domaines, de solides projets de réforme dans d'autres et finalement certains réajustements organisationnels internes.

La création de la Direction de la Communication de crise et l'affectation du directeur du SIP à cette fonction a engendré le recrutement d'un nouveau directeur qui est entré en fonction début mai.

Dans le but de mieux agencer les différents services et d'introduire une structuration plus effective en vue de certaines nouvelles missions du Service information et presse (SIP), six divisions ont été créées :

- La division affaires générales qui regroupe les activités transversales au SIP. Figurent dans cette division le secrétariat de direction, les ressources humaines, l'accueil, la comptabilité et les avis officiels ;
- La division communication gouvernementale et Internet qui réunit en une seule entité les responsables des portails Internet www.gouvernement.lu et www.luxembourg.lu, ainsi que la responsable de la présence du gouvernement sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter). De plus, cette division compte parmi ses membres le chargé du communiqué du Conseil de gouvernement et l'attachée de presse du SIP auprès de la représentation permanente auprès de l'Union européenne ;
- La division édition et communiqués qui est chargée de l'envoi des communiqués et notes aux rédactions aux organes de presse ainsi que de l'édition de publications (brochures, livres, etc.) ;
- La division revues de presse qui compile trois revues de presse quotidiennes, procède au monitoring de la presse audiovisuelle et à l'envoi des dépêches des agences de presse ;
- La division organisation et relations presse qui est chargée de l'organisation du volet médiatique des visites de membres du gouvernement et de l'encadrement de la presse dans ce contexte ;
- La division systèmes d'information qui est en charge des projets y relatifs et des équipements nécessaires à leur mise en œuvre.

Ce changement dans l'organisation interne vise donc aussi à préparer le Service information et presse à de nouvelles missions. Par ailleurs les horaires des « Permanence Internet » et « Permanence Extranet » ont été étendus afin de proposer aux chargés de communication un service élargi et amélioré.

Pour ce qui est des activités du Service information et presse, 2016 aura été une année bien remplie. Le portail www.gouvernement.lu a fait l'objet d'une analyse complète en vue de sa refonte prévue pour 2017. Toutes les parties prenantes ont été consultées pour connaître leurs attentes, leurs suggestions mais aussi leurs critiques par rapport au portail. La migration de sites institutionnels dans le portail du gouvernement a également progressé.

Le portail www.luxembourg.lu a vu une belle progression du nombre de visites, résultat des efforts que le SIP investit dans le contenu du portail. Sur les réseaux sociaux, le travail du SIP s'est vu récompensé par une belle progression du nombre de *followers* et d'abonnés. Les travaux autour du conseil de gouvernement, le *livestreaming*, les tribunes libres, le travail de fond auprès de la RPUE, le groupe Mondorf, la promotion de l'image de marque du pays, le logotype du gouvernement: autant de missions que le Service information et presse a assumées en 2016.

L'organisation et la coordination de la couverture médiatique lors des quelque 50 visites de membres de gouvernements étrangers et d'autres personnalités du monde politique ou économique a constitué une part importante du travail effectué par le SIP en 2016, mis en œuvre ensemble avec les autres partenaires étatiques et institutionnels. Le Service information et presse a également pris part dans l'organisation de la journée portes ouvertes des institutions. La médiathèque du SIP a été complétée et compte aujourd'hui près de 150.000 images.

Une autre activité « traditionnelle » du SIP est la diffusion des communiqués de presse des ministères et administrations : en tout près de 2.500 messages ont été diffusés en 2016. La SIP a également assuré la publication d'avis dans les quotidiens et périodiques nationaux.

Les trois revues de presse quotidiennes sont publiées sur un Extranet dédié qui a été complètement reconçu, redéveloppé et testé courant 2016. Début 2017 cette nouvelle version sera prête pour être rendue accessible aux ministres et agents de l'État qui en tirent avantage. Le monitoring des deux radios nationales a également été assuré quotidiennement.

Le volet des éditions a été marqué par la continuité : il n'y a pas eu de nouvelle publication papier, mais une diffusion élevée de publications existantes (près de 14.000), une refonte de la présentation Powerpoint sur le Grand-Duché de Luxembourg, le développement, en collaboration avec le Statec, d'une application mobile (*Exploring Luxembourg*), ainsi que la création de 14 infographies sur le Grand-Duché, également en collaboration avec le Statec. Ces infographies ont connu un grand succès et une nouvelle version qui sera disponible début 2017 a été créée.

Finalement, une nouvelle mission se situe dans le domaine des « données ouvertes » (*Open Data*) et de l'accès à l'information. Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi du 23 mai 2016 modifiant la loi du 4 décembre 2007 sur la réutilisation des informations du secteur public, la mise en place du portail Open Data et les lignes directrices concernant la publication des données, les ministres réunis en Conseil ont invité les départements ministériels, administrations et services de l'État à faciliter la réutilisation des informations dont ils disposent et de les intégrer de façon proactive dans le portail Open Data, tout en priorisant les jeux de données à

haute valeur économique ou sociétale. Le Service information et presse a été chargé de constituer un groupe de travail Open Data qui aura pour mission de coordonner la réutilisation des données étatiques et de mettre en œuvre la politique Open Data définie par le gouvernement dans le cadre du programme «Digital Lëtzebuerg». Le SIP a mis en place ce groupe de travail et veille à coordonner les travaux qui y sont liés.

II. Communication gouvernementale et Internet

1. Le Conseil de gouvernement

Le SIP s'occupe traditionnellement de la présentation des travaux du Conseil de gouvernement en assurant :

- la rédaction en amont du communiqué de presse Résumé des travaux. Le SIP a assuré la rédaction des communiqués « Résumé des travaux » relatifs aux réunions du Conseil de gouvernement ;
- la couverture *Livestream* du briefing (retransmission en direct via www.gouvernement.lu). En 2016, le SIP a assuré 7 retransmissions;
- la transmission à la presse du communiqué de presse concernant le résumé des travaux du Conseil et sa mise en ligne sur www.gouvernement.lu;
- l'enregistrement et la mise en ligne de la VOD (Video on Demand) du briefing et d'une version en langage des signes sur www.gouvernement.lu.

2. Gouvernement.lu

• Le portail www.gouvernement.lu

Le portail du gouvernement, www.gouvernement.lu, constitue la principale vitrine sur Internet du gouvernement et a pour objectif d'informer le grand public sur les activités de l'ensemble des membres du gouvernement. Il est actualisé en continu pendant la journée avec la mise en ligne des communiqués de presse des ministères, d'interviews et de discours des ministres, le livestream du briefing du Conseil de gouvernement et d'autres événements pour lesquels un livestreaming est demandé, ainsi que les articles d'actualité rédigés par les chargés des relations publiques des départements ministériels.

En total, gouvernement.lu a compté 369.058 visiteurs uniques pour l'année 2016. En moyenne, le site a compté 1.008 visiteurs uniques par jour.

Le département a aussi répondu aux nombreuses questions qui ont été posées par les internautes via l'adresse info@sip.État.lu. Les messages reçus sont transférés aux entités étatiques compétentes ou sont traités par l'équipe rédactionnelle du portail. Les questions

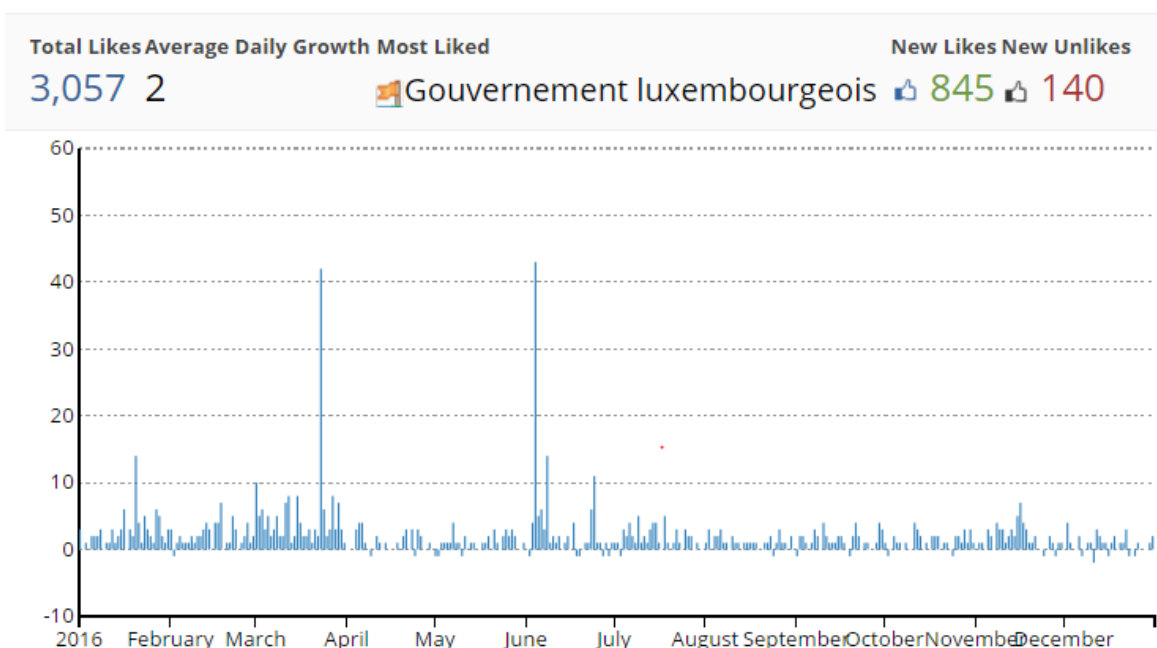
posées portent sur une grande variété de sujets, comme par exemple les conditions de travail au Luxembourg, l'immigration ou des événements culturels.

- **Réseaux sociaux**

Facebook et Twitter

La présence gouvernementale sur les réseaux sociaux via le portail a été lancée en juillet 2014 avec la création d'un compte Twitter et d'une page Facebook. Au 31 décembre 2016, le compte Twitter comptait 8883 followers et la page Facebook comptait 3057 abonnés. En 2016, 5664 nouveaux followers se sont inscrits sur le compte Twitter (+15 par followers/jour) et 644 nouveaux abonnés se sont inscrits sur Facebook. Par rapport à 2015, il y a lieu de constater sur les deux réseaux un nombre croissant de «suiveurs» en passant de 3126 à 8883 sur Twitter et de 2358 à 3057 sur Facebook.

Total Followers:	Average Daily Growth:	Most followed:	New Followers:
8,883	15	@gouv_lu	5,664



Le monitoring du compte Twitter et de la page Facebook du gouvernement se fait par un logiciel professionnel, l'outil de gestion des réseaux sociaux *Hootsuite*. Il propose un tableau de bord qui permet aux utilisateurs de se tenir au courant en temps réel de l'activité de leurs comptes sur les réseaux sociaux. Il permet aussi de faire une évaluation de sa propre activité à l'aide des statistiques précises.

Le SIP encadre d'autres services et administrations étatiques dans l'usage de cet outil et forme les agents qui l'utilisent dans leur travail quotidien.

Facebook met à disposition de ses utilisateurs un outil interne qui mesure le rayon d'action des messages publiés. Généralement, il y a lieu de constater que la page Facebook et le compte Twitter du gouvernement reçoivent plus d'attention durant la semaine et en dehors des vacances scolaires, si bien que les weekends et les vacances sont des périodes creuses. En conclusion, les deux présences sur les réseaux sociaux se sont bien développées et continuent à être consultées et à gagner de nouveaux visiteurs/followers/likes.

En décembre 2016, le compte Twitter du gouvernement luxembourgeois a été certifié par Twitter («verified account»). Le badge bleu certifié de Twitter assure aux utilisateurs l'authenticité d'un compte d'intérêt public.

- **Formations aux médias sociaux**

Le SIP offre aux ministères une assistance et un encadrement couvrant la présence des organismes étatiques sur les médias sociaux. Ainsi, en 2016, le SIP a assisté le ministère de la Grande Région à préparer sa présence sur les médias sociaux (Twitter, Facebook et Instagram) qui sera lancée en janvier 2017. Le SIP a également assisté le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse à élaborer et préparer une page Facebook qui sera également mise en ligne en 2017. En règle générale, tout ministère et administration peut contacter le SIP afin de s'enquérir du fonctionnement des médias sociaux en général ou pour toute question plus précise à ce sujet.

Par ailleurs, le SIP, en collaboration avec le CTIE, a proposé en décembre 2016 une formation à l'Institut national d'administration publique (INAP) concernant l'utilisation des médias sociaux dans un cadre étatique. Cette formation s'adressait notamment aux chargés de communication et attachés de presse des ministres et des départements ministériels. Trois volets principaux ont été traités: la rédaction de contenu, les aspects techniques des plateformes et des questions d'ordre juridique sur les réseaux sociaux. Vu le grand intérêt suscité par cette première séance de formation, le SIP envisagera de proposer de nouvelles séances de formation en 2017.

- **Migration vers AEM**

En 2016, il a été décidé de migrer le portail www.gouvernement.lu du *Content management system* (CMS) actuel vers le nouveau AEM (*Adobe Experience manager*) proposé par le CTIE.

Il ne s'agira néanmoins pas d'une migration technique pure et simple, mais le SIP a décidé de proposer au Conseil de gouvernement une refonte stratégique globale du portail afin de répondre aux besoins et aux attentes des différents publics-cibles du portail.

En effet, dans un souci de remplir pleinement sa mission qui consiste à renseigner les médias, le public en général et les milieux intéressés sur les activités de l'État, le SIP a procédé au cours du second semestre de l'année 2016 à une réévaluation du portail afin de déterminer le niveau de

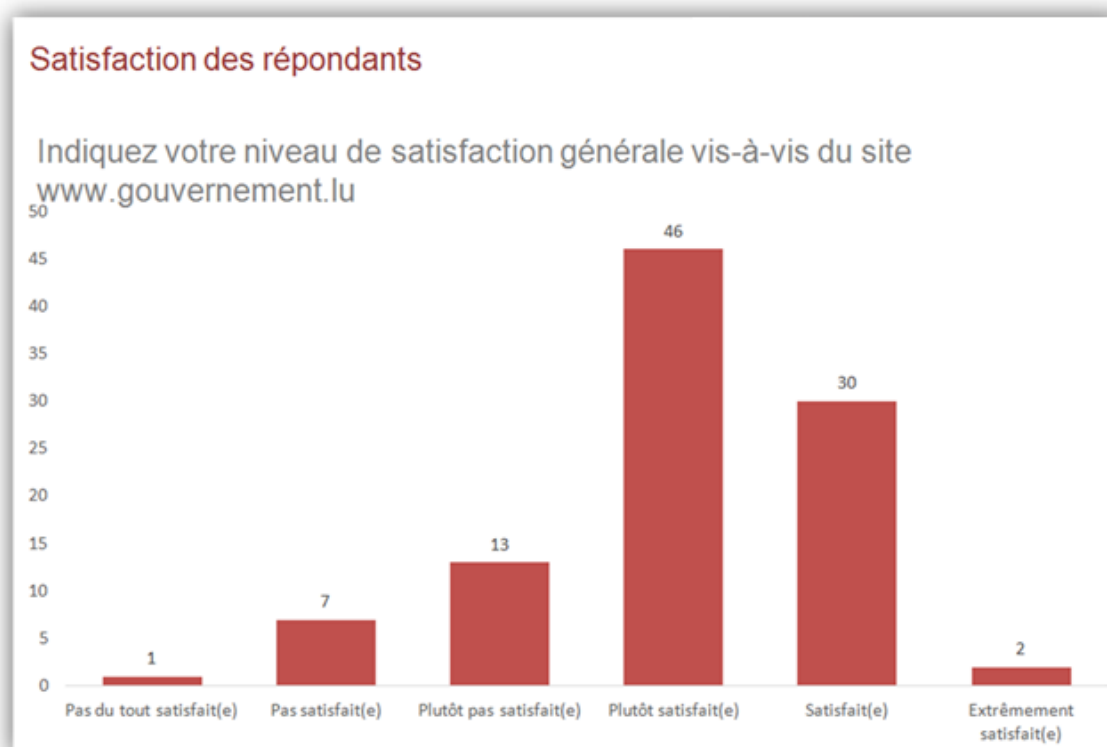
satisfaction de ses utilisateurs et d'examiner avec précision les attentes et les besoins des citoyens et des autres parties prenantes.

Le SIP s'est basé sur l'expérience de ses équipes rédactionnelles et des retours que les utilisateurs lui ont donnés au cours des dernières années, il a analysé les statistiques de fréquentation du portail actuel, puis, afin de donner la parole aux utilisateurs, le SIP a mis en œuvre une approche participative en collaboration avec le Service qualité du ministère de la Fonction publique et de la réforme administrative (MFRA) et le Centre des technologies de l'information de l'État (CTIE).

Ainsi, pour la première fois depuis la création du site, le grand public a pu s'exprimer directement lors de trois ateliers participatifs (service design groups) et via un sondage en ligne auquel près de 400 personnes ont répondu. De plus, une étude comparative internationale de sites gouvernementaux a révélé quelques bonnes et moins bonnes pratiques.

Le sondage mis en ligne a révélé plusieurs facteurs qu'il convient de relever. Ainsi, le degré de satisfaction du portail actuel est assez élevé : 76% des sondés se sont déclarés « plutôt satisfaits » ou bien « satisfaits ».

L'ensemble des enseignements issus de cette démarche auprès de tous les utilisateurs sert de fondement aux réflexions et au concept sur lequel la nouvelle version du portail www.gouvernement.lu sera basée.



À la question « Que voudriez-vous trouver principalement sur ce site ? » (choix multiple), les réponses se sont portées à 90% sur les « dossiers d'actualité » et à 85% sur les articles d'actualité.

Attentes des répondants

Que voudriez-vous trouver principalement sur ce site (plusieurs choix possibles) ?



- **Migration des sites institutionnels**

Dans le cadre d'une stratégie internet cohérente de l'État luxembourgeois, le SIP est en charge de la migration des sites institutionnels des organisations qui dépendent du gouvernement (ministères, administrations, etc.) sur le portail www.gouvernement.lu et sur les portails thématiques associés en procédant à une migration progressive de tous les sites institutionnels existants.

Les sites suivants ont été migrés dans le portail en 2016:

- Haut-Commissariat à la Protection nationale (HCPN)
- Observatoire de la compétitivité (ODC)
- Service national d'action sociale (SNAS)

Le site suivant a été créé dans le portail en 2016 :

- École supérieure du travail (EST)

Le SIP accompagne, conseille et assiste les entités tout au long de leur migration dans le portail. Ainsi, des réunions ont lieu régulièrement avec les entités en cours de migration : 5 kicks off (réunion de début de projet, 3 réunions arborescence pour finaliser avec l'entité qui migre l'arborescence de leur site dans le portail, 1 réunion de clôture de projet, 2 réunions de reprise, 4 réunions de demandes d'évolution, doléances, clients en commun, besoins en commun. En

2016, ont été organisées 7 sessions de formation au CMS, à la charte éditoriale et rédactionnelle du portail et plusieurs formations des collaborateurs des entités migrées au CMS.

Une fois les sites migrés, le SIP assure un service d'assistance et de conseil en ce qui concerne l'intégration de contenus, la création de formulaires, l'assurance qualité en général, l'évolution du site web (nouveaux besoins techniques, évolution de l'arborescence, l'assurance qualité sur de nouvelles pages ou rubriques), le suivi des statistiques de consultations.

À la fin de l'année 2016, les sites suivants étaient en cours de migration : ministère du Développement durable et des Infrastructures (MDDI) et des organismes sous sa tutelle, ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et de la Protection des consommateurs et des organismes sous sa tutelle, ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire, ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région et le Conseil supérieur des personnes handicapées (CSPH), organe consultatif sous sa tutelle.

- **Livestreaming**

Le *livestreaming* d'un événement pour lequel un ministère en fait la demande au SIP est transmis en direct via www.gouvernement.lu. En 2016, cela fut le cas pour les briefings à la presse du Premier ministre sur les travaux du Conseil de gouvernement, ainsi que d'événements ponctuels tels que le débat « Wéi e qualitative Wuesstem fir eist Land – Landesplanung fir eng nohalteg Zukunft » le 14 novembre 2016.

- **Permanence Internet**

Depuis sa mise en ligne, le portail du gouvernement était alimenté uniquement, sauf exceptions, pendant les heures de bureau du SIP. Faisant face à une demande croissante de mises en ligne de communications du gouvernement en dehors de ces heures, le SIP a pris l'initiative d'instaurer une Permanence « Sites Internet ».

Ainsi, depuis le 28 août 2016, l'équipe Internet du SIP assure une permanence « Sites Internet » qui couvre la mise en ligne de contenus sur les sites [gouvernement.lu](http://www.gouvernement.lu) et [luxembourg.lu](http://www.luxembourg.lu). Le SIP s'est engagé à assurer ce service en semaine de 17 h 00 à 18 h 30 (dernière vérification des e-mails entrants) et les samedis, dimanches et jours fériés à 18 h 00 (point unique de mise à jour). Toutes les communications reçues pendant ce créneau horaire et avant 18 h les weekend et jours fériés, sont donc publiées le jour même et non plus le lendemain.

3. Le portail www.luxembourg.lu

Le portail Luxembourg.lu a su convaincre les internautes en 2016, en grande partie grâce à sa présence en trois langues (français, allemand et anglais) et parce qu'il s'adresse simultanément à un public national et international. Pour assurer ce succès, l'équipe rédactionnelle a constamment adapté le contenu du site à l'actualité du pays et a fait évoluer les différents volets du portail. Outre les actualités traduites en trois langues, les pages thématiques ont été tenues à jour, tout comme les pages Facebook et Twitter. C'est dans cette logique et dans l'objectif de promouvoir au mieux notre pays, son patrimoine naturel, culturel, linguistique, ses traditions, son dynamisme économique et sa diversité culturelle, que l'équipe rédactionnelle a fait de considérables efforts de recherches, de rédaction et de traduction.

Le grand public a ainsi été impliqué par le biais des informations qui lui sont proposées, mais aussi grâce à l'ouverture et à la présence sur les réseaux sociaux et lors d'actions telles que les concours photo proposés en hiver et en été 2016.

- **Chiffres de fréquentation du portail**

Entre janvier et décembre 2016, le portail www.luxembourg.lu, toutes versions linguistiques confondues, a été visité 1.124.135 fois, pour 3.324.312 pages consultées.

Visites	2015	2016
Juin	50.077	76.574 (+26.497)
Août	46.504	78.272 (+31.768)
Octobre	56.608	93.807 (+37.199)

En moyenne, 75.522 visiteurs uniques^[1] ont consulté le portail chaque mois et ont vu en moyenne 277.026 pages par mois. En comparant le nombre de visiteurs en 2016 à ceux de 2015, on constate que le nouveau portail a très bien été perçu par les internautes, avec en moyenne 30% de visites de plus en 2016^[2].

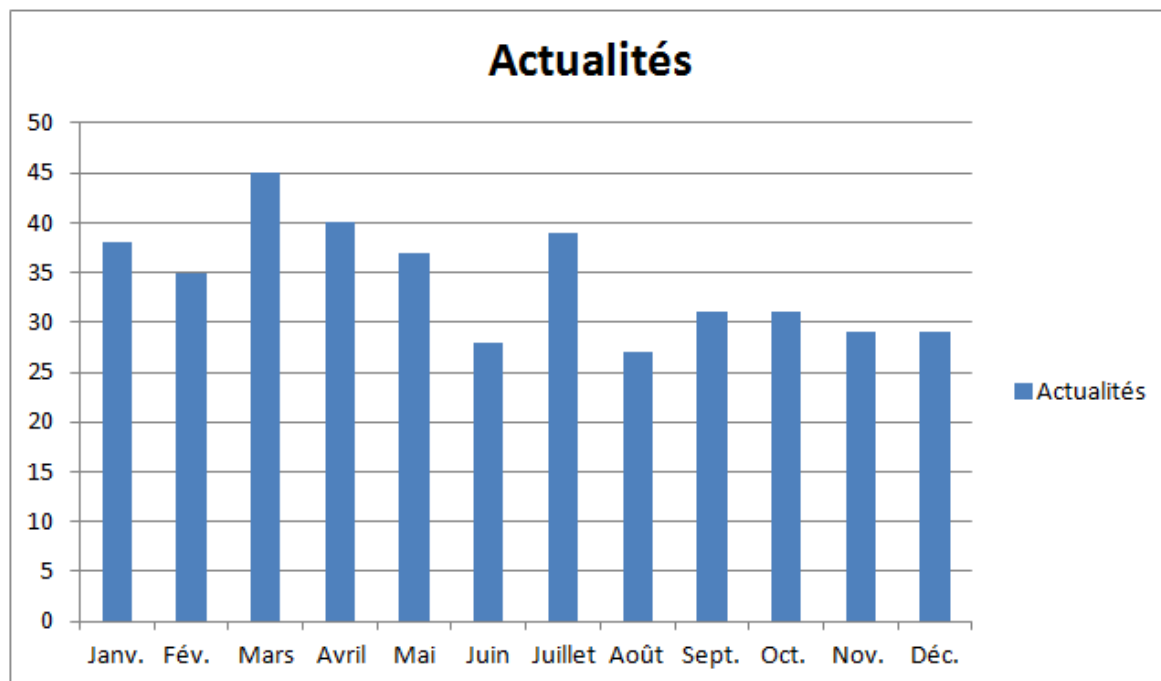
Parmi les pages les plus populaires, on retrouve celles en relation avec la famille, l'enfance et la jeunesse. Cependant, la page la plus visitée en 2016 est celle de l'article d'actualité sur la Schueberfouer, vue plus de 63.000 fois, un chiffre qui est à mettre en relation avec le concours photos organisé sur le portail à cette même occasion et diffusé sur les réseaux sociaux.

^[1] Visiteurs recensés uniquement à l'occasion de leur première consultation du portail.

^[2] Période de référence en 2015 à partir du 7 mai 2015, date de mise en ligne du nouveau portail.

L'ordinateur et le laptop restent les supports techniques les plus utilisés par les visiteurs du portail (56%), suivi des Smartphones (34,2%) et des tablettes (6,5%).

- **Les actualités**



Le portail www.luxembourg.lu couvre au quotidien un large éventail de sujets sous forme d'articles d'actualité. En 2016, 409 articles par langue ont été publiés sur le site, ce qui fait une moyenne de 7 articles par semaine. Les articles couvrent de nombreux aspects de l'actualité luxembourgeoise, tel que la vie économique et sociale, les fêtes et traditions, les événements de grande envergure ou encore les benchmarks sociaux et économiques.

La promotion de l'image du pays est la ligne directrice, c'est donc dans cette logique que sont choisis les sujets à traiter. Un effort considérable de rédaction est nécessaire pour alimenter le site chaque jour, d'autant plus que la diversité des sources exige souvent la prise de contact avec des organisateurs, institutions ou administrations. Après finalisation, chaque article est transmis pour traduction vers les deux autres langues.

- **Les pages thématiques**

Le volet thématique se compose de 6 rubriques : « Le Grand-Duché se présente », « Visiter », « Vivre », « Investir », « Etudier » et « Travailler ». Ces thèmes représentent environ 730 pages pour chaque langue. La surveillance des médias et de la communication gouvernementale pour identifier du contenu à adapter sur ces pages est une des tâches primordiales de l'équipe

réactionnelle : c'est sur ces pages que les différents volets du Luxembourg sont présentés en profondeur et elles sont consultées par beaucoup d'internautes qui cherchent à s'informer sur le Luxembourg. À cette fin, en 2016, l'équipe de luxembourg.lu a pris contact avec des acteurs divers, comme par exemple Luxinnovation, Guichet.lu ou encore le Centre national de l'audiovisuel, afin d'assurer aux textes présents sur le site un haut standard de qualité.

- **Les traductions**

Le volume des traductions à réaliser dans ce contexte est impressionnant. En 2016, 1.192 traductions ont été complétées, pour un total de 435.603 mots. Le grand nombre de textes à traduire nécessite une gestion informatique des traductions, qui se fait par l'outil *Wordbee*, une solution informatique Made in Luxembourg. L'outil permet la gestion des traductions ainsi que l'alimentation d'une mémoire de traduction pour garantir la haute qualité du service. Dans tous les cas, *Wordbee* permet d'effectuer un contrôle de qualité sous forme de révisions. Les travaux de traduction et de révision sont effectués soit en externe par une entreprise, soit en interne par des collaborateurs du SIP.

- **Le « Sproch vun der Woch »**



Mise à jour de façon hebdomadaire, cette rubrique est un clin d'œil à la langue luxembourgeoise. Le contenu varie avec des expressions (par exemple « Keng Gutt an der Kopp »), des mots (Gromperekichelchen) ou même des chansons (« D'Hémecht »). Il s'agit de présenter une expression ou un mot luxembourgeois aux internautes, puis de l'expliquer en trois langues.

- **Gestion des messages reçus via le formulaire de contact en ligne**

L'équipe rédactionnelle du portail est toujours à l'écoute de ses cyberlecteurs. Toute personne ayant une question ou suggestion peut contacter l'équipe via l'adresse info@luxembourg.public.lu. En 2016, 374 contacts ont été établis avec des internautes provenant majoritairement du Luxembourg et des pays limitrophes, mais aussi d'autres pays du monde. L'immigration et la recherche de travail sont deux des sujets les plus souvent abordés. Le tourisme, des demandes de documentation et le droit du travail sont d'autres sujets récurrents.

Dans la mesure du possible, chaque question est traitée par l'équipe. Néanmoins, pour toutes les demandes spécifiques, l'e-mail est transmis à l'autorité, l'institution ou l'organisme compétent, davantage à même de fournir une réponse complète à l'internaute.

- **Photos, vidéos, publications**

Luxembourg.lu est un site très visuel. Dans cette optique, il est important de fournir des images de qualité avec chaque article et chaque message sur les réseaux sociaux. A cette fin, l'équipe peut avoir recours à la médiathèque du SIP, ainsi qu'à un nombre limité de téléchargements d'images à partir d'un site payant (*Thinkstock*). Il arrive également que des personnes ou des associations privées donnent leur accord pour l'utilisation de leurs images.

En outre, le portail Luxembourg.lu est la plateforme idéale pour la présentation du pays à travers des photos. Ainsi, 19 galeries d'images (avec quelques centaines d'images de haute qualité) concernent tous les sujets qui présentent le Luxembourg, de la monarchie en passant par la culture, le patrimoine, les paysages ou encore l'économie.

Dans la section dédiée aux vidéos, le portail rassemble une vingtaine de vidéos de promotion du pays, dont certaines sectorielles de Luxembourg for Finance ou Luxembourg for Business and Innovation. La mise à jour et l'ajout de nouveaux contenus relèvent de la responsabilité de l'équipe rédactionnelle. Elle est donc en contact régulier avec tous les partenaires pour assurer la meilleure exposition possible.

A noter que quelque 70 publications régulièrement mises à jour complètent l'offre en contenu téléchargeable.

- **Collaborations**

En 2016, le portail a diversifié ses activités en collaborant avec de nombreux partenaires sur des dossiers spécifiques. Ainsi, la rédaction a été impliquée dans la planification et la mise en œuvre d'une stratégie de promotion du pays lors de la visite d'État en Finlande (10 au 12 mai 2016), sous l'égide du Comité de coordination Inspiring Luxembourg et en collaboration avec Luxembourg for Finance, Luxembourg for Business, la Chambre de commerce et Luxembourg for Tourism. De plus, le portail et ses réseaux sociaux ont participé à la promotion de la visite d'État

du couple présidentiel roumain au Luxembourg (6 et 7 juin 2016). Dans les deux cas, l'objectif était d'améliorer la visibilité du Grand-Duché et de promouvoir les liens amicaux entre les deux pays.

En été, une campagne d'information sur la présence luxembourgeoise aux Jeux olympiques de Rio de Janeiro a été lancée sous l'égide de Luxembourg.lu, avec la collaboration du ministère des Sports et du Comité olympique et sportif luxembourgeois (COSL). Les athlètes du pays ont été présentés, tout comme leurs disciplines et l'histoire du Luxembourg aux Jeux olympiques. Il en a été de même pour les Jeux paralympiques du 7 au 18 septembre.

D'autres collaborations sont plus permanentes. Citons, notamment, l'alimentation de l'agenda grâce à Plurio.net et un échange régulier avec Guichet.lu, pour toutes les actualités reprenant des sujets à propos de procédures ou de changements de législation qui concernent le grand public.

- **Nouvelles idées en cours d'élaboration et nouveautés**

En 2016, Luxembourg.lu a lancé deux concours sur le portail et les réseaux sociaux. Du 14 décembre 2015 au 4 janvier 2016, les internautes ont été invités à envoyer des photos du Luxembourg en hiver. Du 19 août au 7 septembre 2016, un nouveau concours photo a été organisé, demandant aux internautes d'envoyer leur plus belle photo prise sur la Schueberfouer. Les deux concours ont connu un petit succès, avec à chaque fois une dizaine de participants pouvant remporter des livres disponibles au SIP. Les photos entrées par cette voie présentent une réelle plus-value, puisqu'elles amènent du trafic sur le portail et augmentent sa visibilité en ajoutant du nouveau contenu aux galeries.

Depuis le 1er octobre 2016, une actualité affichant un choix de la rédaction de 5 événements ayant lieu pendant le weekend est mise en ligne chaque vendredi et promue sur les réseaux sociaux dans le but de fidéliser les internautes et de montrer que le Luxembourg a beaucoup à offrir sur tous les plans.

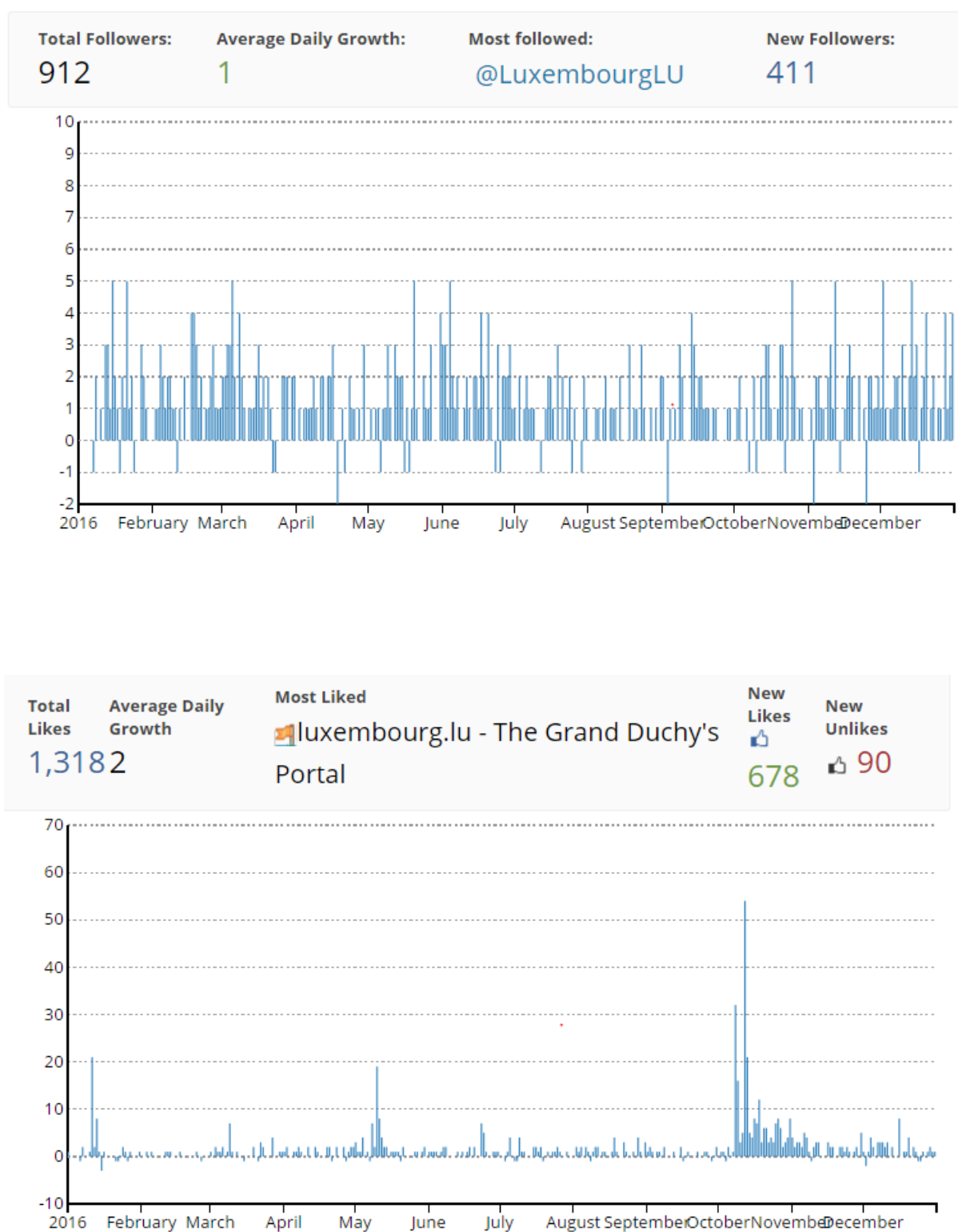
La rédaction élabore actuellement des dossiers thématiques qui présentent par exemple des musées, institutions politiques, théâtres ou recettes culinaires sous forme de reportages. L'objectif de cet effort est de promouvoir des aspects spécifiques du Luxembourg sous forme d'articles d'actualité et en même temps d' étoffer les rubriques thématiques respectives sur le portail.

D'un point de vue stratégie, en 2017, l'élaboration d'une charte rédactionnelle détaillée sera élaborée et la stratégie de Luxembourg.lu sur les réseaux sociaux sera révisée.

- **Réseaux sociaux**

La présence du portail luxembourg.lu sur les réseaux sociaux a été lancée début mai 2015 et à la fin de l'année 2016, le compte Twitter @LuxembourgLU compte 912 followers et la page Facebook «luxembourg.lu – The Grand Duchy's Portal» compte 1318 abonnés. Par rapport à 2015, il y a lieu

de constater sur les deux réseaux un nombre croissant de «suiveurs» en passant de 490 à 912 sur Twitter et de 738 à 1318 sur Facebook.



Pour l'année 2016, le SIP a légèrement remanié la stratégie de communication du portail www.luxembourg.lu afin d'améliorer davantage ces activités sur les plateformes en question.

4. Tribunes libres

Le SIP a poursuivi en 2016 l'organisation et la supervision des émissions politiques « Tribunes libres » diffusées sur RTL Radio Lëtzebuerg et « D'Parteien hunn d'Wuert » diffusées sur Radio 100,7. Il s'agit ici d'émissions réservées aux partis politiques représentés à la Chambre des députés.

5. Attaché de presse à la RP du Luxembourg auprès de l'UE à Bruxelles

Depuis février 2013, suivant une décision du Conseil de gouvernement, un agent du SIP a été mandaté en tant qu'attaché de presse à la Représentation permanente (RP) du Luxembourg auprès de l'Union européenne. Cette mesure était devenue nécessaire puisque le Luxembourg était le seul État membre à ne pas disposer d'un bureau de presse auprès de sa RPUE à Bruxelles et répondait au besoin d'avoir un interlocuteur permanent pour le corps des quelque 1000 journalistes internationaux à Bruxelles.

Après le semestre de la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne en 2015, qui avait permis d'établir un nombre exceptionnel de contacts avec les médias, l'année 2016 a pu servir à maintenir un important carnet d'adresses. Ces contacts représentent un atout exceptionnel pour un pays de notre taille et il s'agissait de profiter de la bonne réputation qu'a laissée la Présidence luxembourgeoise afin de consolider notre image de négociateur honnête et de pays fortement ancré dans les traditions européennes.

Un contact quotidien avec un grand nombre de journalistes a permis de communiquer les positions luxembourgeoises de manière stratégique, tant sur les dossiers à l'ordre du jour des Conseils de l'Union européenne que sur des dossiers de fond concernant l'actualité luxembourgeoise et/ou européenne.

Le SIP a ainsi assuré le travail médiatique lors des réunions du Conseil européen et du Conseil des ministres au cours de l'année 2016. Une assistance a été fournie aux membres du gouvernement lors de leurs relations avec les médias internationaux et luxembourgeois en organisant notamment des conférences de presse, des interviews et des rencontres avec des journalistes. Lors des diverses réunions du Conseil, le SIP a régulièrement assuré une présence en salle de presse, afin de répondre à des questions de fond de la part des journalistes. En coopération avec les chargés des relations publiques des ministères respectifs et des fonctionnaires en charge des dossiers, le SIP a contribué à définir les lignes communes à adopter en termes de communication (*lines to take*). Depuis cette année, le Service information et presse rédige également des éléments de langage pour les conférences de presse du Premier ministre lors des réunions du Conseil européen.

Le SIP continue à assurer la présence de la RPUE sur Twitter, en communiquant des messages politiques et les positions adoptées par les membres du gouvernement lors des réunions du Conseil européen et du Conseil des ministres. Ce travail est fait en réseau avec les comptes

Twitter d'autres acteurs institutionnels luxembourgeois (ministères, membres du gouvernement, ambassades, agences étatiques) afin d'augmenter la visibilité des messages.

Depuis septembre 2016, la RPUE a à sa tête un nouvel ambassadeur-représentant permanent, ainsi qu'un nouveau représentant permanent adjoint. Le SIP les a assistés dans leurs contacts avec des journalistes et a aidé à multiplier les rencontres avec des membres du corps de presse. Dans un souci de garder une visibilité à un haut niveau, la RPUE a commencé à organiser de manière plus régulière des *background briefings*, c'est-à-dire des réunions en petit comité avec les journalistes, lors desquelles l'ambassadeur-représentant permanent et le représentant permanent adjoint ont pu expliquer la position du gouvernement luxembourgeois dans des négociations en cours au sein de l'Union européenne. De tels briefings sont très prisés de la part des journalistes et servent à la fois à clarifier une position politique et à attirer l'intérêt médiatique sur le gouvernement luxembourgeois en amont d'un Conseil.

De manière générale, le Service information et presse remplit un rôle important consistant à disséminer les positions nationales dans les médias européens, et ce non seulement en relation à des dossiers législatifs, mais aussi en ce qui concerne les multiples facettes du pays. Dans ce sens, la RPUE soutient les efforts de promotion du pays d'une manière très concrète.

6. Le groupe Mondorf

Réunissant régulièrement les chargés des relations publiques des départements ministériels sous la présidence du SIP, les objectifs du « Groupe Mondorf » sont :

- de garantir la cohérence et l'uniformité de la communication du gouvernement vers l'extérieur ;
- d'offrir une plateforme d'échange aux communicateurs des ministères ;
- et de favoriser le flux transversal des informations.

En 2016, 3 réunions plénières ont eu lieu dans les locaux du SIP :

1. Le 26 février 2016, les points à l'ordre du jour furent les suivants :

- a. un échange de vues au sujet de la lettre circulaire du 7 janvier 2016 du Premier ministre sur les droits et les devoirs des agents de l'État dans leurs relations avec la presse ;
- b. la présentation du nouveau site de la revue de presse du SIP ;
- c. un récapitulatif sur l'Extranet presse mis à disposition par le SIP en 2015 et présentation du nouveau volet « Photos » du site en 2016.

2. Le 3 juin 2016, les points à l'ordre du jour furent les suivants :

- a. Présentation de la réorganisation du SIP suite à l'arrivée de Jean-Claude Olivier, directeur du SIP depuis le 1^{er} mai 2016 ;
- b. présentation des premières démarches pour une migration du portail www.gouvernement.lu de l'ancien CMS vers le nouveau AEM d'Adobe proposé par le CTIE. Présentation de l'approche choisie par le SIP pour la refonte du portail du gouvernement dont le sondage qui allait être mis en ligne sur le portail ;
- c. prestation de services du SIP dans le contexte des réseaux sociaux ;
- d. appel du Statec aux chargés pour des formations spécifiques en matière de statistiques.

3. Le 30 septembre 2016, un seul point a figuré à l'ordre du jour de la réunion :

- a. présentation des concepts retenus par le SIP pour le portail du gouvernement et échange de vues avec les chargés des relations publiques.

La formation des chargés des relations publiques aux outils et produits du SIP est un élément indispensable en vue de la réalisation des objectifs du groupe. À cet effet, le SIP a organisé en 2016 :

- plusieurs séances individuelles avec les nouveaux chargés des relations publiques ayant pris leur fonction en 2016 ;
- 3 séances de formation à l'Extranet du SIP les 8 et 18 mars et le 26 avril ;
- une formation au nouveau site de la Revue de presse le 16 mars.

7. Promotion de l'image de marque du Grand-Duché

Fidèle à sa mission de promotion de l'image de marque du pays, le SIP est représenté dans le Comité de coordination Inspiring Luxembourg depuis sa création et a ainsi activement participé à toutes les phases de la mise en place de la marque « Luxembourg ».

Les membres du comité de coordination Inspiring Luxembourg se sont réunis sur une base quasi-mensuelle pour préparer et accompagner le processus pour la mise en place d'un concept en matière de promotion du Luxembourg. Depuis septembre 2015, le SIP a ainsi participé à la mise en œuvre et à l'élaboration des premiers éléments de la communication des valeurs du pays, fixées dans un processus incluant les résidents et les non-résidents : fiabilité, dynamisme et ouverture. Ce processus a abouti à la création de la Signature du Luxembourg et de l'Invitation « Let's make it happen ».

Le SIP a été chargé de la mise en place et de la gestion du site www.inspiringluxembourg.public.lu, l'élément principal de communication de ces valeurs et de

la Signature du Luxembourg. Le site propose une boîte à outils à destination des acteurs de promotion et présente la Signature, les valeurs, mais également des éléments tels que des actualités, des benchmarks, des présentations PPT, des publications, des vidéos, des infographies, etc. Tandis que les actualités sont rédigées et traduites par l'équipe rédactionnelle de Luxembourg.lu, le restant des éléments sont fournis par le SIP ainsi que par d'autres acteurs de promotion du pays.

8. Logotype du gouvernement

Le SIP a pour mission de créer les logotypes officiels de l'ensemble des ministères et des administrations, et de veiller à l'application de la charte graphique du logotype officiel du gouvernement. Les activités spécifiques dans ce domaine sont les suivantes :

- la création et la diffusion de logos à la demande d'une administration ;
- l'enregistrement de ces logos dans la logothèque du SIP ;
- la gestion du site www.logo.public.lu qui présente la charte graphique du logotype ;
- l'assistance aux ministères et administrations dans des projets pour ce qui est de l'application correcte du logotype.

III. Organisation et relation presse

1. Visites au Luxembourg et à l'étranger

Au cours de 2016, le Service information et presse a coordonné la couverture médiatique de visites de membres de gouvernements étrangers et d'autres personnalités du monde politique ou économique au Luxembourg. Le SIP a rédigé les communiqués d'annonce, élaboré les programmes pour les représentants des médias, organisé des conférences de presse et encadré les représentants des médias nationaux et internationaux sur le terrain. Le SIP a également organisé la couverture photographique officielle, et le cas échéant, vidéo, de ces événements.

Au total, le SIP a été l'organisateur logistique pour une cinquantaine de visites de chefs d'État et de membres de gouvernements étrangers ainsi que de rencontres bilatérales au niveau ministériel au Luxembourg. Ceci en étroite collaboration avec la Direction du protocole et de la chancellerie du ministère des Affaires étrangères et européennes, la Direction des opérations de la Police grand-ducale, l'Administration des bâtiments publics ainsi qu'avec les chargés des relations publiques des ministères concernés.

Parmi les principales visites au Luxembourg peuvent être citées : la visite de travail du Premier ministre de Tunisie en mars, la visite de travail du Premier ministre de la République française, Manuel Valls, la visite de la ministre-présidente de Rhénanie-du-Nord-Westphalie, Hannelore Kraft en avril, la visite du secrétaire d'État des États-Unis, John Kerry, en juillet, le Sommet Benelux en octobre ainsi que la visite du Vice-Premier ministre de la fédération de Russie en novembre.

La couverture photographique de membres du gouvernement luxembourgeois en déplacement officiel ou lors de missions économiques à l'étranger a également dans certains cas été coordonnée par le SIP. Ainsi ont été couverts la mission économique en République populaire de Chine du Vice-Premier ministre, ministre de l'Économie, Étienne Schneider en présence de LL.AA.RR. le Grand-Duc héritier et la Grande-Duchesse héritière en mai, la visite de travail d'Étienne Schneider et Pierre Gramegna à Londres en juillet, la visite de travail du Premier ministre Xavier Bettel en Israël en septembre et la visite de travail des Premiers ministres du Benelux en Tunisie en décembre.

Le SIP a par ailleurs mis en place le dispositif média lors de grandes manifestations telles que la fête nationale, la cérémonie commémorative du 75e anniversaire du premier convoi de déportation des Juifs de Luxembourg à Litzmannstadt et lors de la Journée de la commémoration.

2. Collaboration avec la Cour grand-ducale

En 2016, le Service information et presse a continué à assister la Cour grand-ducale dans ses relations avec les médias, dans le cadre d'importantes visites et manifestations. Il a notamment organisé et coordonné le volet média de la visite d'État de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse en Finlande en mai.

Le SIP a également géré l'accréditation des représentants des médias, coordonné la couverture médiatique et assuré la prise en charge des représentants des médias nationaux et internationaux lors du 95e anniversaire de S.A.R. le Grand-Duc Jean ainsi que lors de la visite d'État au Luxembourg du président de la Roumanie, Klaus Iohannis, et de son épouse Carmen Iohannis. Une cinquantaine de représentants des médias ont été accrédités pour ce dernier événement.

3. Médiathèque

La médiathèque gérée par le SIP continue à être la « mémoire photographique » du gouvernement, avec un stock photos atteignant désormais un chiffre de près de 150.000 d'images. Ce stock couvre l'actualité gouvernementale, mais comprend également une sélection des meilleures vues du Grand-Duché de Luxembourg dans une optique de promotion de l'image de marque du pays.

Pour ce qui concerne l'apport de nouvelles photos à la médiathèque, la première année post-présidence a prévisiblement vu un retour vers le niveau des années pré-2015. Ainsi, 9600 nouvelles images ont été rajoutées au stock de la médiathèque au cours de l'année 2016.

Ces images proviennent en grande majorité des photographes indépendants engagés ponctuellement par le SIP ainsi que des chargés de communication des différents ministères et administrations étatiques. En effet, l'actualité gouvernementale jouit d'une couverture textuelle et audiovisuelle de plus en plus dense grâce aux efforts des organes gouvernementaux en charge

des relations publiques, travaillant sous l'égide du SIP qui leur fournit l'assistance, la coordination et le matériel nécessaires.

En parallèle, l'ère du numérique élargit les champs d'utilisation des photos, qui connaissent une disponibilité bien plus large et des utilisations bien plus variées. Dans cette optique, le SIP met un accent particulier sur la qualité des images et des informations contextuelles qui les accompagnent (*mÉtatags*).

Le SIP continue également à fournir des photos aux médias, instances publiques et associations sans but lucratif. En sus du portail Extranet presse dédié aux représentants des médias, plus de cent demandes individuelles de contribution d'images ont été soumises au SIP au cours de l'année 2016. À part la fourniture d'images d'actualité, le SIP a ainsi pu contribuer "sur mesure" à nombre de projets tels qu'en premier lieu le portail web Inspiring Luxembourg.

IV. Revues de presse

1. Les revues de presse quotidiennes

Depuis 1999, trois revues de presse distinctes sont réalisées quotidiennement par la division et mises à disposition des ministres, fonctionnaires, des ambassades et autres personnes habilitées à les consulter sur le site web <http://extranet.sip.lu/revuepub/>:

- la revue de presse nationale : se base en grande partie sur la presse luxembourgeoise (quotidienne, hebdomadaire et mensuelle), ainsi que sur les sites Internet des médias luxembourgeois ;
- la revue de presse internationale 1 : est constituée d'articles issus d'une trentaine de journaux internationaux et reprend tous les articles traitant du Luxembourg ou citant des membres du gouvernement. De plus, elle fournit un aperçu de l'actualité politique, économique et sociale internationale, des relations internationales, de la politique européenne ainsi que de la situation des entreprises luxembourgeoises à l'étranger ;
- la revue de presse internationale 2 : sur les mêmes bases que la précédente, elle reprend essentiellement des articles de fond, des analyses et des débats.

Le SIP a pour objectif de revoir entièrement le site web de la revue de presse <http://extranet.sip.lu/revuepub/> offrant depuis 1999 aux ministres et agents de l'État trois revues de presse quotidiennes. Le nouveau site a été développé et testé en 2016 et sera mis en production en janvier 2017, fort de plus d'un million d'articles. Il offrira plus de contenu (intégration de la presse internet, des dépêches, monitoring audiovisuel) et de nouvelles fonctionnalités (newsletter paramétrables, flux RSS, alertes, profils utilisateurs paramétrables avec recherches prédéfinies). Le recours à une technologie moderne à fonctions équivalentes a par ailleurs limité son coût de développement à un tiers du coût investi pour le développement du site précédent.

2. Monitoring de la presse audiovisuelle

En 2016, le SIP a poursuivi son monitoring de la presse audiovisuelle nationale. Le SIP effectue quotidiennement un suivi analytique des bulletins d'informations de la Radio 100,7 et de RTL Radio Lëtzebuerg les matins et midis. Un rapport succinct de ces bulletins est rédigé et diffusé aux membres du gouvernement, fonctionnaires et missions diplomatiques qui le souhaitent.

V. Édition

1. L'édition de publications

Une des missions du SIP est l'édition de nouvelles publications de promotion du Grand-Duché de Luxembourg, voire la mise à jour de publications existantes. Sur demande, le SIP met également son expérience d'éditeur au profit d'autres entités étatiques.

Le SIP a diffusé 13 844 brochures au cours de l'année 2016, ceci aussi bien au Luxembourg qu'à l'étranger.

Ces commandes émanaient principalement :

- d'administrations gouvernementales luxembourgeoises (39 %) ;
- d'associations, d'entreprises, de sociétés au Luxembourg (17 %) ;
- de l'enseignement au Luxembourg (11 %).

Les versions linguistiques commandées se classent dans l'ordre suivant :

- anglais (40 %) ;
- français (38 %) ;
- allemand (22 %).

Les cinq publications les plus demandées en 2016 étaient les suivantes :

- Tout savoir sur le Grand-Duché de Luxembourg (brochure) ;
- à propos... Histoire du Grand-Duché de Luxembourg (brochure) ;
- Click behind it (booklet de promotion du portail www.luxembourg.lu) ;
- à propos... du Luxembourg et de l'Union européenne (brochure) ;
- à propos... de la famille grand-ducale (brochure).

2. Présentation PowerPoint sur le Grand-Duché de Luxembourg

Comme par le passé, le SIP a mis à disposition du réseau diplomatique et consulaire ainsi que des services, administrations et ministères trois présentations PowerPoint en français, allemand et anglais entièrement mises à jour : « Connaître le Luxembourg », « Visiter le Luxembourg », « Investir au Luxembourg ». L'objectif de ces documents riches en informations et chiffres est de mieux faire connaître le Grand-Duché de Luxembourg lors de présentations ou de conférences.

3. Application digitale Exploring Luxembourg

En étroite collaboration avec le Statec, le Service information et presse a fait développer l'application digitale Exploring Luxembourg, déclinée en versions tablette et smartphone. Disponible gratuitement en français, allemand et anglais sur App Store, Google Play et Windows Store à partir de juillet 2016, Exploring Luxembourg brosse un vaste tableau du pays dans toute sa diversité. Les textes courts sont illustrés de nombreuses photos, de cartes et de graphiques interactifs. Une fois téléchargée, l'application peut être consultée hors connexion, ce qui permet de l'utiliser partout, même sans connexion Internet.

4. Infographies Luxembourg 2017

Dans un contexte de promotion du pays et au vu du succès qu'ont connu les 14 infographies sur le Grand-Duché de Luxembourg en 2016, le SIP les a rééditées en collaboration avec le Statec. Pour l'édition 2017, les 14 fiches ont été complètement revues du point de vue graphique pour être déclinées sur la nouvelle Signature du pays. L'illustration centrale des infographies est représentée par le X du logotype, symbole de fiabilité, de dynamisme et d'ouverture. Cet élément graphique est le fil rouge de toutes les infographies, véhiculant et renforçant à la fois la nouvelle identité du Luxembourg.

Outil idéal pour la promotion du Grand-Duché de Luxembourg, les 14 infographies ont été publiées dans les langues française, allemande, anglaise et luxembourgeoise et mises en ligne sur les portails luxembourg.lu et gouvernement.lu ainsi que sur le site inspiring.lu.

Parallèlement à la version digitale, une version papier a été élaborée pour satisfaire les nombreuses demandes reçues par le passé. Les infographies ont été déclinées sous forme de dépliant accordéon et d'affiches au format DIN A2.



5. Journée portes ouvertes des institutions

Sur initiative du Premier ministre et du président de la Chambre des députés, une Journée portes ouvertes des institutions a été organisée le 24 septembre 2016. En tout, 14 institutions (11 nationales et 3 européennes) ont participé à cet événement.

Le SIP a assisté la Chambre des députés dans la coordination de l'événement et a réalisé le matériel promotionnel suivant :

- création d'un visuel spécifique pour identifier l'événement ;
- conception graphique, réalisation et production d'un dépliant informatif en français, allemand, anglais et luxembourgeois reprenant les informations principales relatives à cet événement ;
- conception graphique, réalisation et production d'un roll-up pour les institutions ;
- proposition de layout pour le badge donnant accès aux différents bâtiments.

6. Cours à l'Institut national d'administration publique

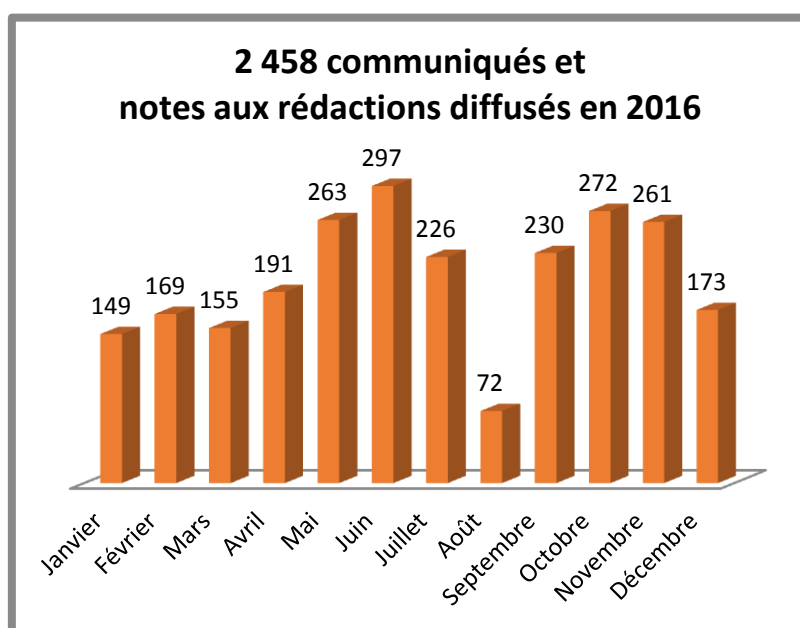
Un collaborateur de la Division édition et communiqués donne également un cours intitulé « Pratique de la communication française écrite dans les documents administratifs » (12 heures) aux rédacteurs stagiaires de la fonction publique. Ce cours est basé sur le contenu du Guide de rédaction, édité par le SIP et destiné aux membres de l'administration gouvernementale afin de les guider dans la rédaction de leurs documents professionnels.

7. Diffusion de communiqués et de notes aux rédactions

Le SIP joue le rôle d'intermédiaire entre les ministères et administrations, d'une part, et la presse, d'autre part, pour ce qui est de la diffusion des communiqués et des notes aux rédactions à destination de la presse nationale et internationale.

1 867 communiqués et 591 notes aux rédactions ont ainsi été diffusés en 2016, ce qui correspond à un total de 2 458 messages envoyés à la presse.

Le graphique ci-après montre la répartition mensuelle de l'envoi des communiqués et notes aux rédactions :



Le graphique illustre de la part des ministères et administrations une communication continue et soutenue, avec même une activité pendant les mois soi-disant creux de juillet et août.

VI. Publication d'avis

Le SIP est l'intermédiaire entre les ministères respectivement les administrations gouvernementales et la presse pour la publication des annonces et des avis officiels dans la presse écrite.

Si le délai le permet, les annonces pour les postes vacants sont publiées dans tous les journaux. Par contre les avis des soumissions ne sont publiés que dans les quotidiens, et ce à cause des délais réduits à respecter. Pour des raisons budgétaires, la taille des annonces a été réduite à leur strict minimum, tout comme l'insertion répétitive qui est évitée.

En 2016, le SIP a publié 288 annonces (postes vacants, soumissions, déménagement de services, etc.) dans les quotidiens et 230 annonces dans les hebdomadaires pour un budget total de 860 000 euros.

A titre de comparaison : en 2015, le SIP avait publié 277 annonces sur les mêmes sujets dans les quotidiens et 190 annonces dans les hebdomadaires pour un budget total de 845 000 euros. Il y a donc pour 2016 une légère augmentation tant en nombre absolu (+ 51) qu'en dépenses (+15 000 euros).

VII. Systèmes d'information

La maintenance des systèmes informatiques qui sont en place au Service information et presse est assurée en grand partie en interne. En parallèle, le SIP gère de nombreux projets informatiques, dont notamment :

1. Projet gouvernement.lu

Les travaux préparatoires de migration du site Gouvernement.lu vers le nouveau CMS du CTIE ont été entamés, notamment en réalisant des audits sur les besoins du grand public afin de déterminer les nouveaux concepts du site.

2. Projet extranet presse

L'extranet presse est un site web permettant au SIP ainsi qu'aux chargés de communication des ministres de diffuser vers la presse nationale et internationale des communiqués, notes aux rédactions et des photos. Diverses améliorations ont été apportées au site dans le courant de cette année, notamment pour la publication de galeries de photos.

3. Site de la revue de presse

Le SIP a pour objectif de revoir entièrement le site web de la revue de presse <http://extranet.sip.lu/revuepub/> offrant depuis 1999 aux ministres une revue de presse

quotidienne. Le nouveau site offrira plus de contenu (intégration de la presse internet, des dépêches, monitoring audiovisuel) et de nouvelles fonctionnalités (newsletter paramétrables, flux RSS, alertes, profils utilisateurs paramétrables avec recherches prédéfinies). Ce site, fort de plus d'un million d'articles, a été développé et testé en 2016.

4. Renégociation des contrats

Le SIP a cherché des prestataires alternatifs pour le contrat de service IT. Le contrat en régie existant a été revu afin de privilégier l'approche projet, tout en garantissant que la connaissance du fonctionnement de l'infrastructure informatique du SIP soit correctement partagée afin d'en garantir la pérennité.

5. Administration et gestion

Outre la gestion quotidienne du support aux utilisateurs pour tout problème matériel et logiciel, ainsi que l'administration de l'infrastructure informatique du SIP (plus de 40 serveurs) la division Services d'Information a notamment réalisé le remplacement de serveurs vieillissant et mis en place avec le CTIE un nouveau système de backup.

6. Conseil et assistance technique

Le rôle de conseil et d'assistance à la maîtrise d'ouvrage a porté sur les projets des sites Infocrise mené en collaboration avec La Post, le CTIE et le HCPN, ainsi que le site Inspiring Luxembourg, issu de la collaboration avec le MAEE et le CTIE.

3. La Commission d'Economies et de Rationalisation (CER)

En 2016, les activités principales de la Commission d'Economies et de Rationalisation ont été axées sur les points suivants :

I. Les travaux préparatoires en vue du renforcement des cadres du personnel des services de l'État au cours de l'exercice 2016 (numerus clausus)

Le Conseil de Gouvernement, sur proposition de la Commission d'Economies et de Rationalisation, a retenu 750 nouveaux engagements à opérer en 2016. Etant entendu que seront seuls réalisés ceux qui correspondent à une nécessité et priorité clairement établies.

Conformément à la décision du Conseil de Gouvernement du 29 janvier 2016 concernant la répartition des 750 postes inscrits dans la loi du 18 décembre 2015 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2016, 750 postes ont été mis à disposition des différentes administrations et services de l'État, dont 382 concernent des postes d'enseignant et de formateur et 368 postes pour les autres administrations et services de l'État.

Le tableau reproduit ci-dessous reprend l'évolution du nombre de nouveaux postes créés annuellement depuis 2003.

Création de nouveaux postes de 2003 à 2015

	Numerus clausus			Hors numerus clausus	
Exercice	Ministères/ Administrations/ Services	Enseignement post- fondamental/ Enseignement fondamental	Autres engagements		Total
2003	311	50	50	128 ⁽¹⁾	539
2004	90	50	50	422 ⁽¹⁾⁽²⁾	612
2005	230	50	50	131 ⁽¹⁾	461
2006	209	50	36	57 ⁽¹⁾	352
2007	130	50	45	174 ⁽¹⁾	399
2008	225	50	50	154 ⁽¹⁾	479
2009	200	50	50	589 ⁽³⁾	889
2010	120	50 + 95	50	53	368
2011	90	55 + 95	42	76	358
2012	240	70 + 110	46	127 ⁽⁴⁾	593
2013	152	68 + 100	32	98 ⁽⁴⁾	450

	Numerus clausus			Hors numerus clausus	
Exercice	Ministères/ Administrations/ Services	Enseignement post- fondamental/ Enseignement fondamental	Autres engagements		Total
2014	187	5	45,5 ⁽⁵⁾	78,5 ⁽⁴⁾	316
2015	232	192	39,3 ⁽⁶⁾	18,25	481,55
2016	368	382	54 ⁽⁷⁾	23	827
TOTAL	2.784	1.572	639,8	2.128,75	7.124,55

Note explicative: Le numerus clausus au sens strict est composé des colonnes "Ministères/Administrations/Services" et "Enseignement post-fondamental/Enseignement fondamental". La colonne "Autres engagements" renseigne essentiellement le nombre de postes créés en vue de l'engagement de personnes handicapées.

- (1) Y compris les postes pour les besoins de la réserve nationale de suppléants dans l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire (2003: 100 postes, 2004: 100 postes, 2005: 80 postes, 2006: 40 postes, 2007: 20 postes, 2008: 20 postes).
- (2) Y compris 270 postes en vue de la régularisation de la situation de 270 ouvriers forestiers à tâche complète.
- (3) Y compris 343 postes pour les besoins de l'enseignement fondamental.
- (4) Y compris 60 postes pour les besoins de la réserve nationale de chargés d'enseignement pour les lycées et les lycées techniques.
- (5) Y compris 43,5 postes accordés en 2014 pour des agents ayant le statut de travailleur handicapé et deux postes servant de base à une réaffectation conformément à l'article 7(3)e de la loi du 29 avril 2014 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2014.
- (6) Y compris 35,3 postes accordés en 2015 pour des agents ayant le statut de travailleur handicapé et quatre postes servant de base à une réaffectation conformément à l'article 10(3)e de la loi du 19 décembre 2014 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2015.
- (7) Y compris 50 postes accordés en 2016 pour des agents ayant le statut de travailleur handicapé et quatre postes servant de base à une réaffectation conformément à l'article 9(3)g de la loi du 18 décembre 2015 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2016.

A noter que le présent relevé n'offre qu'une vue très partielle des renforcements opérés dans les administrations et services de l'État. Il ne comprend notamment pas les nombreuses opérations de régularisation effectuées au fil des années, telles que les renforcements dans l'enseignement fondamental d'avant 2009.

II. L'élaboration de 2.253 avis en matière d'engagement et de remplacement de personnel

Ces 2.253 avis se décomposent comme suit :

- 1) 541 avis concernant les remplacements pour cause de maladie, de congé de maternité, soit une double occupation du poste, pour lesquels la dépense a été imputée sur la provision globale inscrite sub 1)f) de l'article 08.0.11.310 du budget des dépenses de 2016, ainsi que les remplacements pour cause de congé parental ;
- 2) 656 avis de remplacement suite à une vacance de poste (mise à la retraite, démission, etc.) ;
- 3) 1.056 avis qui couvrent des aspects qui ne sont pas traités dans les rubriques ci-dessus et qui touchent souvent à des questions de principe.

III. L'allocation de postes réservés à des personnes handicapées à charge du budget de l'exercice 2015.

Sur base de l'article 9(3)g de la loi du 18 décembre 2015 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2016, la Commission d'Economies et de Rationalisation, en collaboration l'Agence pour le Développement et de l'Emploi, a proposé l'engagement de 50 candidats avec une tâche globale de 2.000 hommes-heures par semaine pour les besoins des différents administrations et services de l'État.

4. Le Haut-Commissariat à la Protection nationale (HCPN)

Le présent rapport d'activités a pour objet de dresser le bilan des principaux actes posés au courant de l'année 2016 par les organes de la protection nationale dans les différents domaines intéressant le Haut-Commissariat à la Protection nationale.

I. Base légale de la Protection nationale

Suite à la finalisation des travaux parlementaires y relatifs, l'année 2016 fut marquée par le vote, par la Chambre des députés, de la loi du 23 juillet 2016 portant création d'un Haut-Commissariat à la Protection nationale.

A travers cette loi, le gouvernement se propose en premier lieu de traduire dans un instrument légal sa volonté d'accentuer le caractère civil de la prévention et de la gestion de crises majeures selon l'approche « tous risques – tous secteurs ». La loi s'articule autour de deux piliers principaux, à savoir la gestion et la prévention de crises majeures d'une part, et la protection des infrastructures dites critiques d'autre part. Dans ce contexte, les travaux du HCPN portent notamment sur les sujets suivants : actes liés au terrorisme et à la piraterie maritime, accident grave dans une centrale thermonucléaire, survenance d'une pandémie, présence de substances radiologiques, chimiques ou biologiques susceptibles de constituer un danger pour la population, dysfonctionnement d'une ou de plusieurs infrastructures critiques ou encore cyber-attaque de grande envergure dirigée contre les réseaux d'information et de communication publics et/ou privés.

En exécution de la loi précitée du 23 juillet 2016, le HCPN travaille sur l'élaboration de règlements grand-ducaux portant exécution de cette loi. Ainsi, le règlement grand-ducal du 12 décembre 2016 déterminant les conditions de nomination et de promotion du personnel du Haut-Commissariat à la Protection nationale a été publié au Mémorial en date du 16 décembre 2016. Les travaux sur les autres règlements d'exécution se poursuivront au cours de l'année 2017.

II. Les organes de la Protection nationale

1. CSPN / CONATSAC

Au cours de l'année 2016, le Conseil supérieur de la protection nationale s'est réuni deux fois sous la présidence du HCPN, tandis que le comité national de sûreté de l'aviation civile, coprésidé par la Direction de l'Aviation Civile et le HCPN, s'est réuni à trois reprises.

2. HCPN

Considérant les responsabilités nationales perçues par le Haut-Commissariat à la protection nationale au niveau de la gestion de crise ainsi que l'engagement dans le ressort « *Cyber Defence* », des moyens de communication sécurisés permettant l'échange d'informations classifiées avec les organisations nationales et internationales s'avèrent incontournables.

Ainsi, l'amélioration des mesures de protection physiques et la protection TEMPEST réalisées en 2015 ont permis la mise en service d'une cage faraday nouvelle génération au sein du HCPN, répondant aux normes requises. En outre, suite à l'installation du système GovSec en 2015, un deuxième système permettant la communication sécurisée avec les autorités de l'OTAN est entré en service au mois d'août 2016.

3. Centre National de Crise

En date du 16 novembre 2007, le Conseil de Gouvernement avait décidé de réaliser un Centre National de Crise au site du château de Senningen. La planification à ce sujet s'est poursuivie tout au long de l'année 2016 entre les administrations concernées.

Suite à la décision du Gouvernement d'installer le Service de la communication de crise (SCC) ainsi que le service RENITA dans le nouveau CNC, une adaptation du projet a été réalisée. Par conséquent, un avant-projet sommaire a pu être présenté en septembre 2016 et un avant-projet définitif en décembre 2016.

III. Contre-Terrorisme

En 2016, le HCPN a continué sa mission de coordination en matière de lutte contre le terrorisme. Dans ce contexte, le HCPN a organisé et présidé les réunions du groupe de coordination en matière de lutte contre le terrorisme (GCT) et il a continué les travaux dans le domaine de la mise en œuvre des mesures préventives en matière de terrorisme.

IV. Protection de l'infrastructure critique

Le domaine de la protection des infrastructures critiques comprend l'ensemble des activités visant à prévenir, à atténuer ou à neutraliser le risque d'une réduction ou d'une discontinuité de la disponibilité de fournitures ou de services indispensables à la sauvegarde des intérêts vitaux ou des besoins essentiels de tout ou partie du pays ou de la population.

Suite à l'entrée en vigueur de la loi du 23 juillet 2016 portant création d'un Haut-Commissariat à la Protection nationale, le HCPN a débuté les travaux relatifs à l'exécution des activités et mesures relatives au recensement, à la désignation et à la protection des infrastructures critiques, qu'elles soient publiques ou privées.

V. Sûreté maritime

Le 23 février 2016, un navire battant pavillon luxembourgeois fut attaqué par des pirates dans les eaux internationales au large du Nigéria. La gestion de cet acte de piraterie maritime fut assurée par une cellule de crise spécifique, activée par Monsieur le Premier ministre et présidée conjointement par le Haut-Commissaire à la Protection nationale et le Commissaire du Gouvernement aux affaires maritimes.

En outre, le Conseil de Gouvernement a approuvé et rendu exécutoire, dans sa séance du 14 octobre 2016, le Plan d'intervention d'urgence en cas d'incident de piraterie maritime « PIU Piraterie maritime » qui définit l'action du Gouvernement en cas d'acte de piraterie maritime ou de vol à main armée en haute mer perpétré contre un navire battant pavillon luxembourgeois.

VI. Renegade

La loi du 15 septembre 2016 portant approbation de l'Accord entre le Royaume de Belgique, le Royaume des Pays-Bas et le Grand-Duché de Luxembourg concernant l'intégration de la sécurité aérienne en vue de répondre aux menaces posées par des aéronefs non militaires signé à la Haye le 4 mars 2015 a été publiée au Mémorial le 21 septembre 2016.

Cet accord régleme le cas d'intrusion dans l'espace aérien luxembourgeois d'un aéronef civil qui aurait été victime d'une prise de contrôle hostile en vue de perpétrer une attaque (incident dit « Renegade »). Alors qu'en cas d'intrusion d'un aéronef militaire au-dessus du territoire luxembourgeois, le Luxembourg, de par son adhésion à l'OTAN, a donné délégation à cette dernière pour protéger son espace aérien contre toute menace militaire, aucune disposition ne réglementait, jusqu'à ce jour, le cas d'intrusion d'un aéronef civil. La ratification de cet accord permet au Luxembourg de se doter, en collaboration avec la Belgique et les Pays-Bas, d'un dispositif de réaction en cas d'intrusion d'un aéronef civil dans l'espace aérien et de ne plus représenter un « point blanc » sur la carte européenne en matière de défense face à une menace « Renegade ». Un arrangement technique conclu dans le cadre de l'accord entre les Pays-Bas, la Belgique et le Luxembourg a par ailleurs été signé le 21 décembre 2016.

Au niveau national, la procédure opérationnelle nationale en cas d'incident « Renegade » a été approuvée par le Conseil de Gouvernement du 21 décembre 2016. L'accord et son arrangement technique ainsi que la procédure opérationnelle nationale sont entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2017.

VII. Sujets NRBC – E (nucléaire, radiologique, biologique, chimique, explosif)

1. Plan « Cattenom » post-accidentel

Le Conseil de Gouvernement du 11 mars 2016 a marqué son accord de principe pour entamer les travaux de coordination pour l'élaboration d'un plan post-accidentel en matière d'accident

nucléaire sur base du modèle français en y impliquant tous les ministères, administrations et services étatiques concernés.

2. Groupe de planification « Site d'accueil région NORD »

Les travaux pour la planification d'un site d'accueil région NORD en cas d'accident nucléaire se poursuivaient sous la coordination du groupe de planification avec la planification d'un centre à Wiltz qui s'ajoute ainsi au site planifié au Parc Hosingen.

3. Plan NRBC

Sur base d'une analyse de risque, le groupe NRBC-E a conclu le 10 mars que la menace d'une attaque NRBC lancée de manière intentionnelle s'est intensifiée et a recommandé au Gouvernement de se doter d'un PIU en cas d'attaque NRBC. Sur ce, le Conseil de Gouvernement du 12 avril 2016 a chargé le Haut-Commissaire d'entamer les travaux de coordination y relatifs.

4. Plan d'intervention d'urgence Ebola

Dans le cadre du mécanisme MEDEVAC développé en collaboration avec la société *Luxembourg Air Rescue* et permettant de rapatrier des patients malades/blessés, le *Grant Agreement* conclu avec la Commission européenne le 18 novembre 2014 en vue d'un remboursement des frais d'adaptation du module MEDEVAC est venu à terme le 18 novembre 2016.

Au mois de mai 2016, le HCPN a fait parvenir une lettre à la Commission européenne lui indiquant les intentions du Luxembourg à prolonger le *Grant Agreement* de novembre 2014 et de l'étendre à d'autres types de fièvre hémorragique virale. Etant donné qu'il ne s'agit dans ce cas plus d'une situation de crise, la Direction des Services de secours du Ministère de l'Intérieur figure désormais comme point de contact dans ce dossier.

VIII. Précurseurs d'explosifs

Le Conseil de Gouvernement a adopté le 22 juillet 2016 le projet de loi concernant certaines modalités d'application du règlement (UE) No 98/2013 du Parlement européen et du Conseil du 15 janvier 2013 sur la commercialisation et l'utilisation de précurseurs d'explosifs.

L'objet est d'établir des règles harmonisées concernant la mise à disposition, l'introduction, la détention et l'utilisation de substances ou mélanges susceptibles d'être utilisés d'une manière détournée pour la fabrication illicite d'explosifs, afin d'en limiter la disponibilité pour le grand public et de garantir que les transactions suspectes, à quelque étape que ce soit de la chaîne d'approvisionnement, soient dûment signalées. Le règlement s'applique aux substances énumérées dans ses annexes ainsi qu'aux mélanges et aux substances qui les contiennent.

Le Haut-Commissariat à la Protection nationale exerce les attributions d'autorité compétente aux fins de l'application du règlement (UE) No 98/2013.

IX. Communications électroniques

1. ANSSI

Le HCPN assure la fonction d'agence nationale en matière de sécurité des systèmes d'information (ANSSI). Celle-ci est considérée comme autorité régulatrice et gestionnaire d'incidents.

La mise en œuvre des missions de l'ANSSI, créée par l'arrêté grand-ducal du 10 février 2015 portant fixation de la gouvernance en matière de gestion de la sécurité de l'information, a été poursuivie en 2016.

X. CERT Gouvernemental

Sous l'autorité du HCPN, le Centre gouvernemental de traitement des urgences informatiques a notamment pour mission de gérer tous les incidents de sécurité d'envergure affectant les réseaux et les systèmes de communication et de traitement de l'information des administrations et services de l'État.

En 2016, le CERT Gouvernemental a conclu 4 contrats de coopération avec des établissements publics et fait désormais également fonction de CERT militaire.

Au plan international, le CERT Gouvernemental a adhéré au FIRST (*Forum for Incident Response and Security Teams*) et continue à collaborer dans la mise en place du réseau « *CSIRT Network* », réseau des CERT des États membres de l'Union Européenne.

En outre, le CERT Gouvernemental a participé à l'exercice « *Cyber Europe 2016* » organisée par l'ENISA, l'Agence Européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information.

XI. OTAN Mou Cyberdéfence

En coopération avec les acteurs nationaux concernés, une révision du *Memorandum of Understanding* en matière de Cyber-Défense a été entamée durant le dernier trimestre de 2016.

XII. Directive sur la sécurité des réseaux et des systèmes d'information (directive « NIS »)

Suite à l'adoption de la directive NIS en juillet 2016, tous les États membres de l'Union sont contraints de la transposer en droit national au plus tard pour le 9 mai 2018. A cette fin, un groupe de travail interministériel présidé par le HCPN a été mis en place en octobre 2016.

XIII. Communication de crise

1. Service de la communication de crise

Le 8 janvier 2016, le gouvernement a décidé de mettre en place un Service de la communication de crise (SCC) appelé à concevoir et à mettre en œuvre une stratégie de communication en cas de crise. Ses missions ont été définies par arrêté grand-ducal du 30 mai 2016.

Dans le contexte d'une situation d'urgence ou de crise nationale, le SCC est en charge de la coordination horizontale de l'organisation de la communication à l'attention de la population et des médias nationaux et internationaux. Cette coordination s'effectue au sein de la Cellule communication et information (CCI) présidée par le directeur du SCC et est véhiculée par le biais du portail gouvernemental www.infocrise.lu.

En tant que membre effectif du Conseil supérieur de la protection nationale (CSPN) et de la Cellule de crise (CC) convoquée en situation d'urgence et/ou de crise, le SCC participe ainsi à l'ensemble des travaux menés sous l'égide du Haut-commissariat à la protection nationale (HCPN).

Le 21 décembre 2016, le Conseil de gouvernement a adopté la stratégie de la communication de crise élaborée par le SCC, stratégie qui sera mise en œuvre en 2017 en étroite concertation avec tous les intervenants concernés par la prévention et la gestion de situations d'urgence ou de crise.

2. Site internet www.infocrise.lu

En 2016, la traduction du contenu du portail www.infocrise.lu en langues allemande et anglaise a été poursuivie et finalisée au mois de juin par le Service de la communication de crise. C'est à travers cet outil que seront communiquées l'ensemble des décisions prises et des actions entamées par les autorités en situation d'urgence ou de crise.

XIV. Demandeurs de protection internationale (DPI)

Le mandat pour la mise en place d'un plan d'urgence d'accueil massif de DPI a été confié au HCPN par le Gouvernement en Conseil en date du 24 juillet 2015 sur demande du Ministère de la Famille et de l'Intégration. Depuis, le HCPN effectue ces travaux ensemble avec l'Office luxembourgeois de l'accueil et de l'intégration (OLAI) et en coopération étroite avec une multitude d'acteurs.

Actuellement, le Gouvernement dispose de quatre centres de « primo accueil » court terme activés, à savoir l'ancien centre de Logopédie à Strassen, l'ancienne maternité du CHL, le bâtiment B du CHNP à Ettelbruck et le hall 6 de la Luxexpo. L'ancien dépôt du Monopol à Gasperich a fermé ses portes dans le courant du mois de décembre 2016. Deux nouveaux sites sont actuellement en cours de planification.

En ce qui concerne les centres de primo-accueil moyen terme (les villages conteneurs), le site de Diekirch situé au Herrenberg a ouvert ses portes au 1^{er} décembre 2016.

XV. Plans particulier d'intervention (PPI) – plans d'intervention d'urgence (PIU)

1. PPI CPL

Les travaux pour l'élaboration du plan particulier d'intervention pour le Centre pénitentiaire de Luxembourg se poursuivent et devraient être achevés dans le courant du premier semestre 2017.

2. PIU eau potable

Les travaux pour l'élaboration du PIU eau potable se poursuivent et devraient être achevés dans le courant du premier semestre 2017.

XVI. Activités du HCPN sur le plan international

1. Union européenne

Le HCPN a participé aux réunions des points de contact nationaux (CIP-POC) en matière de protection des infrastructures critiques et a assuré le suivi du Programme européen de protection des infrastructures critiques (EPCIP), du réseau européen de référence pour la protection des infrastructures critiques (ERNICIP), du système d'information CIWIN ainsi que du programme de recherche CIPS.

En outre, le HCPN a collaboré, ensemble avec Lux-Innovation, aux travaux de la DG Affaires intérieures portant notamment sur le programme de recherche 2020 « sociétés résilientes ».

Le HCPN a également poursuivi, ensemble avec l'Administration des secours, sa participation et au groupe de travail « Protection civile » de la DG ECHO (aide humanitaire et protection civile), et a notamment collaboré aux travaux préparatoires et à la mise en œuvre de l'exercice VITEX, portant sur des inondations frappant des infrastructures critiques et lancé conjointement par le groupe PROCIV et les Présidences néerlandaises et slovaques.

Finalement, le HCPN, en tant que membre du groupe d'experts « prévention des catastrophes », a participé aux travaux d'analyse de la Commission européenne en la matière.

2. OTAN

Le HCPN représente les intérêts du Luxembourg au sein du Comité des plans d'urgence dans le domaine civil (CEPC) à l'OTAN. Le CEPC coordonne la planification dans plusieurs domaines de

manière à permettre, en cas de besoin, un soutien du secteur civil aux opérations militaires de l'Alliance ou un soutien aux autorités nationales dans les situations d'urgence civile.

Un représentant du HCPN assiste régulièrement aux sessions permanentes du CEPC qui se tiennent deux fois par mois. Par ailleurs, le Haut-commissaire assiste aux sessions plénières du CEPC qui se tiennent deux fois par an.

Par ailleurs, le HCPN assure la coordination de la participation luxembourgeoise dans plusieurs groupes de travail spécialisés du CEPC et participe lui-même au groupe Ressources industrielles et Services de communication (IRCSG), partie « Industrie ».

En outre, le HCPN sert de point de contact national NCRS (*NATO Crisis Response System*). La crise peut être de nature politique, militaire ou humanitaire, et avoir pour cause un conflit politique ou armé, des incidents technologiques ou des catastrophes naturelles. La gestion de crise regroupe l'ensemble des moyens militaires et civils pour faire face à ces différentes formes de crises. Dans cette fonction le HCPN assure la coordination nationale de l'exercice annuel de gestion de crise « CMX » de l'OTAN, qui s'est déroulé du 9 au 16 mars 2016.

3. Coopération Benelux (GB)

Le Mémoire d'accord Benelux concernant la coopération dans le domaine de la gestion des crises pouvant avoir des conséquences transfrontalières au niveau des trois pays, signé à Senningen le 1^{er} juin 2006, vise à renforcer la coordination des politiques nationales au travers notamment de l'identification des risques, de la communication et de l'information de la population, de l'échange de bonnes pratiques et de la tenue d'exercices communs.

Les groupes de travail qui ont été créés dans le cadre du Mémoire d'accord Benelux se sont réunis plusieurs fois en 2016. Les principaux sujets abordés furent :

- l'optimisation de la gestion, de la transmission et de la diffusion d'information entre les trois centres de crise avec notamment la signature d'un arrangement technique relatif à l'échange de correspondants entre les trois centres de crise ;
- la planification d'urgence et la gestion de crise transfrontalière en cas d'accident nucléaire avec notamment la participation à un exercice nucléaire en Belgique ;
- la communication de crise avec la signature sous présidence luxembourgeoise d'un arrangement technique entre les trois centres de crise relatif à l'information de la population ;
- la problématique de l'évacuation de la population vers le pays voisin et l'accueil subséquent ;
- la présentation d'un premier inventaire des risques transfrontaliers potentiels et la discussion concernant le suivi de l'analyse des risques ;

- l'actualisation de l'inventaire des points de contact des trois pays pour la gestion des crises et la planification d'urgence ;
- l'échange des calendriers d'exercices de grande ampleur, de même que des retours d'expériences y relatifs ;
- l'élaboration du programme annuel de 2017 ;
- l'élaboration du programme pluriannuel 2017-2020.

Sous présidence luxembourgeoise s'est tenue la première réunion stratégique entre les directeurs des centres de crise qui se sont réunis à La Haye avec l'objectif de déterminer les priorités de collaboration des années à venir. Les directeurs ont également profité d'une visite du Centre de crise néerlandais pour avoir un échange sur les installations, capacités et le mode de fonctionnement des différents centres de crise.

Il convient de relever que le HCPN sert de point de contact national pour la coopération transfrontalière en matière de gestion de crises et de planification d'urgence.

5. Service de la Communication de crise (SCC)

Le 8 janvier 2016, le gouvernement a décidé de mettre en place un Service de la communication de crise (SCC) appelé à concevoir et à mettre en œuvre une stratégie de communication en cas de crise. Le SCC a officiellement été créé par Arrêté grand-ducal du 3 mai 2016 et ses missions ont été définies comme suit :

- assurer la communication de crise avant, pendant et après des situations de crise pouvant frapper le territoire national, par l'intermédiaire des médias, l'internet et les réseaux sociaux;
- effectuer une communication préventive et pédagogique en sensibilisant les médias et le public sur les questions relevant de la protection du pays, de ses sites sensibles et de sa population ;
- créer des contacts avec les acteurs concernés par la prévention et la gestion de crises afin de déterminer un mode opératoire cohérent en matière de sensibilisation du public aux questions concernant le fonctionnement des divers plans d'intervention d'urgence ;
- établir des relations professionnelles avec les médias luxembourgeois afin de sensibiliser les journalistes aux efforts des autorités dans les domaines couverts par les divers plans d'urgence ;
- créer et maintenir des contacts étroits et réguliers avec les services de communication de crise des pays et régions limitrophes.

Dans le contexte d'une situation d'urgence ou de crise nationale, le SCC est en charge de la coordination horizontale de l'organisation de la communication à l'attention de la population et des médias nationaux et internationaux. Cette coordination s'effectue au sein de la Cellule communication et information (CCI) présidée par le directeur du SCC et est véhiculée par le biais du portail gouvernemental www.infocrise.lu.

En tant que membre effectif du Conseil supérieur de la protection nationale (CSPN) et de la Cellule de crise (CC) convoquée en situation d'urgence et/ou de crise, le SCC participe ainsi à l'ensemble des travaux menés sous l'égide du Haut-commissariat à la protection nationale (HCPN).

I. Stratégies et communication

Le 26 avril 2016, le Haut-commissaire à la Protection nationale et le Directeur désigné du Service de la communication de crise ont soumis des propositions au Premier ministre, ministre d'État, concernant la phase de démarrage du SCC et l'élaboration d'une stratégie de communication de crise soumise pour approbation au Conseil de gouvernement le 21 décembre 2016.

La stratégie de communication sera mise en œuvre en 2017 en étroite concertation avec tous les intervenants concernés par la prévention et la gestion de situations d'urgence ou de crise.

II. www.infocrise.lu et Twitter @infocriseLU

Suite à la présentation du nouveau plan d'intervention d'urgence (PIU) en cas d'accident nucléaire le 21 octobre 2014, le portail www.infocrise.lu a été mis en ligne. Il assoit la volonté du gouvernement de favoriser une information et une sensibilisation préalables aux situations d'urgence et c'est à travers cet outil que seront communiquées l'ensemble des décisions prises et des actions entamées par les autorités en situation d'urgence.

En 2016, la traduction du contenu du portail en langues allemande et anglaise a été poursuivie et finalisée le 6 juin 2016. Le portail trilingue mis en ligne lors de la migration vers le nouveau portail dit « dynamique » assure ainsi une publication instantanée de mises à jour du contenu, plus-value incontestable en situation de crise.

Le 26 octobre 2016, une nouvelle rubrique a été ajoutée concernant le plan d'intervention d'urgence en cas d'incident de piraterie maritime.

En tant que responsable du portail, le SCC prépare, coordonne et gère

- la finalisation de l'ensemble des contenus y compris les versions grand public des plans gouvernementaux,
- les sous-rubriques « questions-réponses » comprenant actuellement 492 questions,
- les demandes d'informations transmises par des particuliers, des entreprises ou par la presse via l'adresse électronique info@infocrise.lu.

Le compte Twitter @infocriseLU devra jouer un rôle nettement plus important que celui qui a été le sien jusqu'ici. Les attentats à Bruxelles et à Munich ont montré que Twitter est un outil incontournable pour la communication de crise dans la mesure où il ne permet pas seulement d'informer de manière quasi instantanée mais également de suivre les rumeurs et contre-vérités mis en ligne par des usagers. Or, pour qu'un compte Twitter puisse susciter de l'intérêt auprès du public il est indispensable que ce compte soit « vivant » et fonctionne en permanence, pas uniquement en situation de crise.

Afin de développer des relations avec les différents publics tant en situation de crise qu'en situation normale, la création, la gestion et l'animation d'une communication professionnelle sur les réseaux sociaux est indispensable. Cette tâche revient à un *social media manager* ou *community manager* qui a pour mission de construire et de consolider la politique de la gestion de crise au Luxembourg par le biais d'une communication digitale permanente.

III. Système d'alerte et d'information intégré de la population

Le SCC, le HCPN et le Centre des technologies de l'information de l'État (CTIE) collaborent à la mise en place d'une application mobile permettant aux abonnés de recevoir des notifications d'alerte en temps réel sur leurs smartphones. Cette application sera en mesure de géolocaliser les smartphones de manière à ce que les abonnés puissent être alertés en fonction du lieu dans lequel ils se trouvent au moment de l'alerte. La mise à disposition gratuite de cette application est prévue au cours du premier semestre 2017.

IV. Relations avec les acteurs nationaux

Des échanges permanents ont eu lieu tout au long de l'année avec la Police grand-ducale, le Parquet et l'Administration des services de secours afin d'établir des procédures conjointes de travail en situation d'urgence ou de crise.

V. Relations internationales - BENELUX

Le 7 décembre 2016, une réunion du groupe de travail SENN – Gestion de crise s'est tenue à Luxembourg afin d'avoir un échange de vues sur les stratégies de communication, de partager les bonnes pratiques, les campagnes d'information à la population et les études, et de discuter de nouvelles idées et moyens en terme de communication et de participer aux exercices de chaque pays.

VI. Exercices

En 2016, le SCC a participé à un exercice de gestion de crise OTAN « CMX16 » et à la préparation de l'exercice VIGILNAT du 23 janvier 2017.

VII. Situations d'urgence

En 2016, le SCC a assuré la communication des situations d'urgence suivantes :

- le 6 mai 2016 : accidents dans le cadre de la course cycliste « Flèche du Sud »,
- les 13 et 14 juin 2016 : incident sur le site d'ArcelorMittal à Differdange,
- du 23 juillet au 5 août 2016 : intempéries dans la vallée de l'Ernz.

6. Le Service de la Mémoire de la Deuxième Guerre mondiale

2016 a été la première année d'activités du Comité pour la Mémoire de la Deuxième Guerre mondiale et du Service de la Mémoire de la Deuxième Guerre mondiale.

Les deux entités antérieures, créées par les lois de 2002 (CDRR) et 2005 (CDREF), implantées à la Villa Pauly, respectivement au Mémorial de la Déportation situé à l'ancienne gare de Hollerich, furent abolies par la loi du 21 juin 2016. Dans la suite du programme gouvernemental de réorganiser la politique mémorielle autour de la Deuxième Guerre mondiale fut créé le Service de la Mémoire de la Deuxième Guerre mondiale au sein du Ministère d'État.

Les deux sites historiques subsistent en tant que lieux de mémoire. La Villa Pauly est devenue le siège du nouveau Comité pour la Mémoire de la Deuxième Guerre mondiale alors que la gare de Hollerich et son mémorial servent à des activités pédagogiques.

Le règlement grand-ducal du 5 juillet 2016 définissant les attributions du Comité pour la Mémoire de la Deuxième Guerre mondiale spécifie qu'elles sont notamment :

- de perpétuer la mémoire des événements de la Deuxième Guerre mondiale;
- d'intervenir auprès des instances publiques dans l'intérêt des résistants, des enrôlés de force, des victimes de la Shoah et des victimes de la Deuxième Guerre mondiale en général ;
- de participer à l'organisation de la commémoration officielle de la Deuxième Guerre mondiale;
- de formuler des recommandations concernant l'organisation de la commémoration de la Deuxième Guerre mondiale et l'identification et la valorisation des lieux de mémoire ;
- d'entreprendre des actions de sensibilisation du public et plus particulièrement de la jeunesse en relation avec la mémoire de la Deuxième Guerre mondiale.

Le moment novateur est de faire participer à parts égales des membres de la Résistance, de l'Enrôlement forcé et de la Communauté juive dans cette nouvelle structure. Un arrêté ministériel du 8 septembre 2016 a nommé six membres effectifs et six membres suppléants pour chacune de ses composantes, sur proposition des milieux concernés. Finalement, un arrêté ministériel a nommé à la présidence tournante d'une année dans l'ordre suivant les personnalités proposées par la Résistance, la Communauté juive et l'Enrôlement forcé. La réunion constitutive de Comité pour la Mémoire de la Deuxième Guerre mondiale, le 24 novembre 2016, fut présidée par le Premier ministre, et a été suivie, le 14 décembre 2016 d'une deuxième réunion au cours de laquelle la constitution de groupes de travail spécifiques a été discutée. Le secrétariat de ce nouveau Comité est assuré par un fonctionnaire du Ministère d'État.

Au mémorial de la déportation à l'ancienne gare de Hollerich, les activités pédagogiques accoutumées ont été poursuivies avec l'accueil de classes du secondaire et de demandeurs de protection internationale, en collaboration avec la Croix-Rouge luxembourgeoise. Une coopération prometteuse a en outre été mise sur les rails avec la nouvelle fondation du « *Zentrum für politische Bildung* ».

La bibliothèque du « Mémorial de la déportation » se compose actuellement de quelque 3.000 volumes. Une réorganisation de la bibliothèque vient d'être entamée par un reclassement selon une structure thématique. A l'avenir, ce classement sera encore affiné et dans une deuxième phase tous les ouvrages seront inscrits dans le fichier informatique central (ALEPH) du réseau des bibliothèques luxembourgeoises, permettant ainsi de faire les recherches bibliographiques à partir d'internet.

Le nombre de visiteurs reçus au « Mémorial de la déportation » peut être chiffré autour de 1.000 personnes au cours de l'année 2016. Les personnes qui s'adressent au service de la mémoire de la Deuxième Guerre mondiale proviennent de toutes les classes sociales et de toutes les classes d'âge. Les intérêts des visiteurs sont multiples : questions administratives, histoire familiale, recherches scolaires, informations journalistiques, etc. L'avis du service a été sollicité à maintes reprises par la société civile et par l'administration publique.

Dans le cadre de la commémoration du 75^e anniversaire du départ du premier convoi de déportation de juifs vers l'Est le 16 octobre 1941, l'organisation de cet événement majeur avait été confiée par le Premier ministre au Service de la Mémoire de la Deuxième Guerre mondiale. La cérémonie commémorative à la gare de Luxembourg, le 16 octobre 2016, avec la participation de S.A.R. le Grand-Duc, du président de la Chambre de députés, du Premier ministre et de membres du Gouvernement, des ambassadeurs en poste, a réuni quelque 600 invités. Le port symbolique de valises par quelque 220 élèves de six lycées et par les invités, la lecture des noms des victimes et trois discours programmatiques ont constitué des moments forts qui resteront gravés longtemps dans la mémoire du public. De nombreux participants ont qualifié la cérémonie de digne et émouvante, plaçant très haut la barre pour de futures cérémonies commémoratives.

Le chef du service de la Mémoire de la Deuxième Guerre mondiale a participé sur invitation au colloque international de l'université de Tambov (Russie) avec un exposé intitulé « Le gouvernement luxembourgeois en exil face au problème des prisonniers luxembourgeois au camp 188 de Tambov (1943-1945) ». Une visite d'information l'a également amené au Mémorial d'Alsace-Lorraine à Schirmeck, tout comme il a représenté les autorités luxembourgeoises à la cérémonie internationale au camp de Hinzert le 17 septembre 2016.

7. Relations avec le Parlement – Service Central de Législation (SCL)

I. Introduction

Le Service assure l'édition du **Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg** qui rassemble tous les textes pour lesquels la publication est formellement prescrite par un acte normatif.

La **loi du 23 décembre 2016 concernant le Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg**, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017, a entièrement révisé le cadre légal du Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg et a modernisé la publication d'actes normatifs par rapport aux exigences de l'évolution technologique en reprenant et en regroupant en un seul texte les dispositions réparties actuellement dans plusieurs actes. Ainsi, la publication d'actes avec valeur légale au Journal officiel est passée de l'ère de l'impression papier vers l'ère numérique. Toutes les législations et réglementations antérieures relatives à la publication de textes normatifs applicables jusqu'à la loi prémentionnée du 23 décembre 2016 ont été abrogées.

Les travaux de refonte et d'optimisation du site legilux.lu, entamés en 2016, ont donné naissance en date du 1^{er} janvier 2017 à la **nouvelle version du portail legilux.public.lu**. Le design a été entièrement retravaillé, la recherche a été optimisée et de nombreuses fonctionnalités nouvelles ont été ajoutées.

Le site est axé sur la facilité d'accès aux informations ainsi que sur le «linked open data». L'identification unique et sans équivoque de l'acte législatif électronique entièrement basée sur les règles du web sémantique en conformité avec les exigences d'implémentation de ELI (European Legislation Identifier) constitue un des piliers du nouveau site. Legilux présente également tous les prérequis nécessaires à l'interprétation des données ouvertes par des machines en vue de leur réutilisation. Cette identification unique est facilitée par la publication, depuis le 1^{er} janvier 2017, d'un seul acte par Mémorial dont seule la version électronique a désormais valeur légale.

Le site est accessible en ligne à titre gratuit, en conformité avec la Directive européenne 2003/98/CE du Parlement européen et du Conseil du 17 novembre 2003 concernant la réutilisation des informations du secteur public (directive dite „PSI“).

La publication numérique des actes normatifs s'inscrit dans le contexte de l'évolution technologique et de l'initiative „Digital Lëtzebuerg“. L'abonnement à la version papier (sans valeur légale) au coût de revient reste possible.

Le changement de paradigme que constitue le fait de privilégier la publication légale électronique par rapport au mode de publication d'impression sur papier constitue par ailleurs une première étape importante vers une procédure législative essentiellement digitale, depuis la genèse de l'acte jusqu'à sa publication.

Le Service central de législation assure l'entretien, l'enrichissement et l'évolution du site «legilux.public.lu» ainsi que la publication de la législation et des versions consolidées de cette dernière.

En matière de **procédure législative et réglementaire**, le Service assure le suivi administratif des travaux entre le Gouvernement, la Chambre des députés et le Conseil d'État.

Il s'occupe de même du traitement des demandes d'interpellation ainsi que des demandes de débat de consultation et d'orientation, qui nécessitent de multiples interventions entre le Service et les Ministères concernés, le Conseil de Gouvernement et la Conférence des Présidents de la Chambre des députés.

L'acheminement et le suivi des questions parlementaires font également partie des tâches quotidiennes.

II. Suivi des travaux parlementaires

Dans le cadre des relations avec la Chambre des députés, le Service Central de Législation assure le suivi des travaux parlementaires dans les domaines suivants :

1. Questions parlementaires

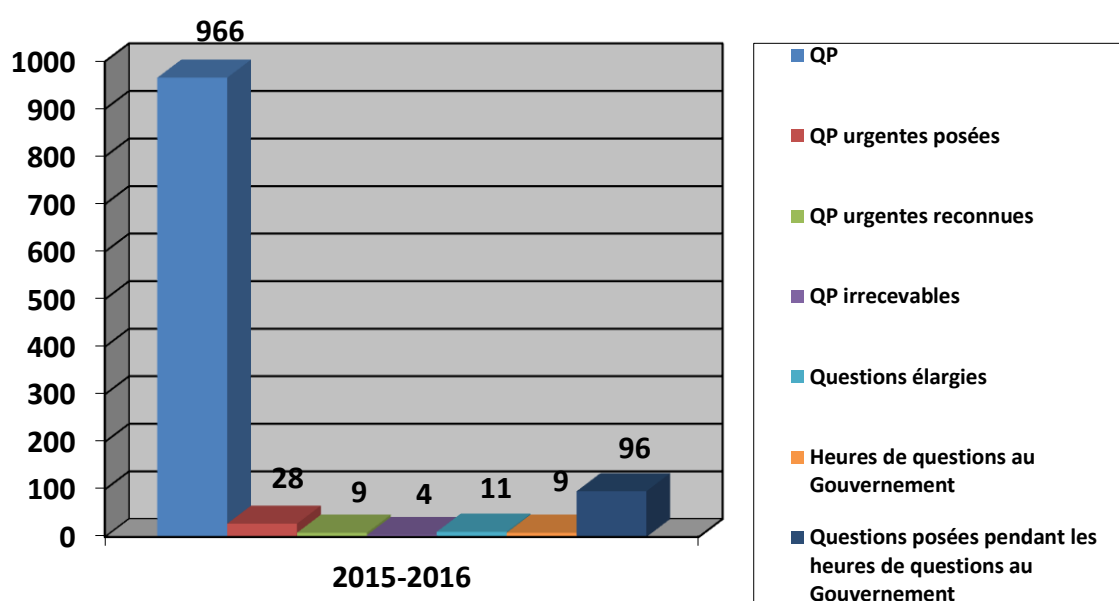
Pendant la session ordinaire 2015-2016, 966 questions parlementaires ont été posées.

28 questions urgentes ont été posées dont **9** ont été reconnues comme telles par le Président de la Chambre des députés.

4 questions ont été déclarées **irrecevables** par le Président de la Chambre des députés.

11 questions élargies ont été introduites.

9 séances d'heures de questions ont été organisées, totalisant **96 questions** posées.



Le détail des questions parlementaires traitées lors de la session ordinaire 2015-2016 est disponible sur le site de la Chambre des députés (www.chd.lu).

2. Interpellations

6 interpellations ont été évacuées au cours de la session parlementaire ordinaire 2015-2016.

3. Débats

- **Débats de consultation**

2 débats de consultation ont été évacués par la Chambre des députés au cours de la session parlementaire ordinaire 2015-2016.

Le détail des débats de consultation de la session ordinaire 2015-2016 est disponible sur le site de la Chambre des députés (www.chd.lu).

- **Débats d'orientation**

6 débats d'orientation ont été organisés au cours de la session parlementaire ordinaire 2015-2016.

Le détail des débats d'orientation de la session ordinaire 2015-2016 est disponible sur le site de la Chambre des députés (www.chd.lu).

4. Déclarations du Gouvernement

Au cours de la session parlementaire ordinaire 2015-2016 ont eu lieu 8 déclarations du Gouvernement suivies d'un débat à la Chambre des députés.

Le détail des déclarations du Gouvernement lors de la session ordinaire 2015-2016 est disponible sur le site de la Chambre des députés (www.chd.lu).

5. Heures d'actualité

Au cours de la session parlementaire ordinaire 2015-2016 ont été organisées 8 heures d'actualité.

Le détail des heures d'actualité lors de la session ordinaire 2015-2016 est disponible sur le site de la Chambre des députés (www.chd.lu).

6. Motions et résolutions

38 motions et 7 résolutions ont été adoptées par la Chambre des députés au cours de la session parlementaire ordinaire 2015-2016.

Le détail des motions et résolutions de la session ordinaire 2015-2016 est disponible sur le site de la Chambre des députés (www.chd.lu).

III. Edition du Mémorial

Jusqu'au 31 mai 2016, le Mémorial, Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg avait été édité sous forme de trois recueils distincts, ayant chacun une pagination séparée.

- Mémorial A - Recueil de Législation - contenant les actes législatifs et réglementaires.
- Mémorial B - Recueil Administratif et Économique - contenant des actes administratifs individuels, des circulaires, des avis, des relevés et des informations diverses.
- Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations - contenant les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

Depuis le 1^{er} juin 2016, suite à l'entrée en vigueur de la loi du 27 mai 2016 sur le régime de publication légale relatif aux sociétés et associations, le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations a complètement disparu au profit de la nouvelle plateforme électronique centrale de la publication légale, à savoir le Recueil électronique des sociétés et associations (RESA). Ce recueil paraît tous les jours sous la responsabilité du Registre de Commerce et des Sociétés (RCS), y compris les jours de fête. La publication des documents au RESA est gratuite.

Nombre de pages des trois séries du Mémorial en **2016** :

Mémorial A	Mémorial A - Annexes	Mémorial B	Mémorial C (dernière publication: 27 juillet 2016)
6.462 pages	855 pages	2.056 pages	107.547 pages
Total: 116.920 pages			

Pour l'année **2016**, les **frais d'édition** afférents (impression, travaux connexes, expédition) ont atteint la somme de **4.154.331 euros**, la presque totalité étant portée par l'État et prise en charge par les crédits budgétaires du Service Central de Législation, le reliquat étant assumé par le Fonds de Dépenses Communales du Ministère de l'Intérieur.

IV. STATISTIQUES CONCERNANT LES PUBLICATIONS

1. Publications en 2016

Ont été publiés en 2016 au **Mémorial A**:

- **156** lois
- **285** règlements grand-ducaux
- **32** règlements ministériels
- **4** règlements du Gouvernement en Conseil
- **9** arrêtés grand-ducaux
- **2** arrêts de la Cour Constitutionnelle
- **1** arrêt du Tribunal administratif

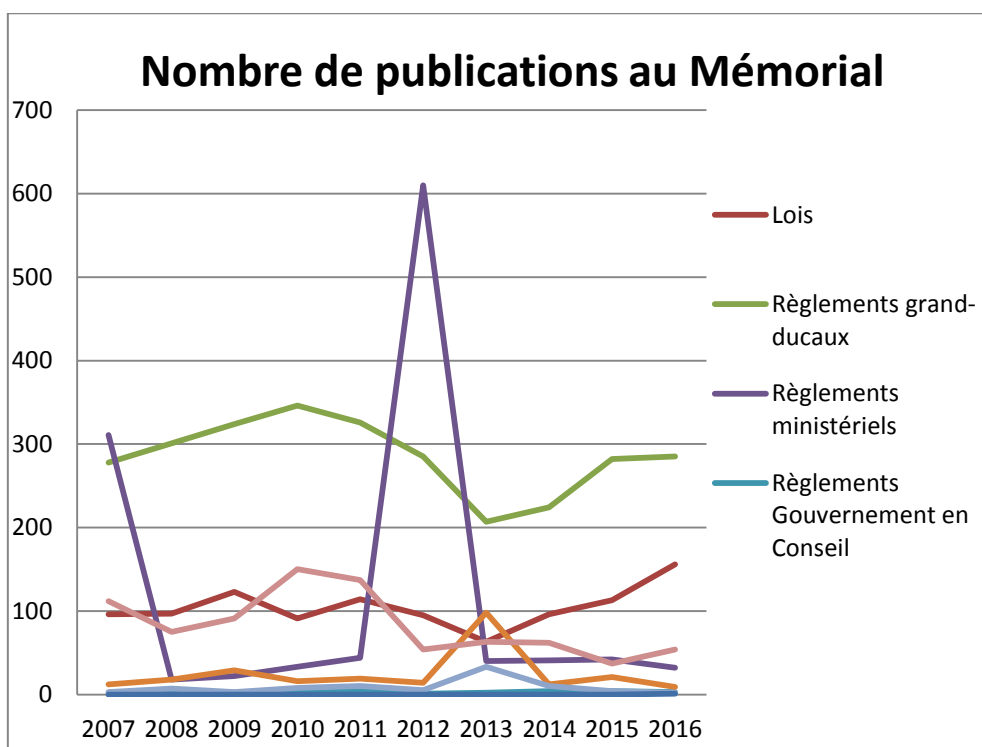
L'examen des lois et règlements en question donne lieu à la ventilation suivante:

- Nombre de règl. g.-d. pris sur avis du Conseil d'État: **167**
- Nombre de règl. g.-d. pris avec recours à l'urgence: **118**
- Nombre de règl. g.-d. pris sur consultation d'au moins une chambre professionnelle: **193**
- Nombre de règl. g.-d. pris sans consultation d'une chambre professionnelle: **82**
- Nombre de règl. g.-d. pris sur avis de la Conférence des Présidents: **3**
- Nombre total de directives communautaires transposées en 2016: **54**
- Nombre de directives communautaires transposées par loi: **32**
- Nombre de directives communautaires transposées par règl. g.-d.: **20**
- Nombre de directives communautaires transposées par règl. ministériel: **0**
- **2** directives ont été transposées par d'autres mesures (avis de publication ; arrêté grand-ducal ; publication directive)

2. Publications de 2007 à 2016

		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
LOIS	au total	96	97	123	91	114	95	63	96	113	156
	approuvant convention internationale	11	6	8	8	18	5	17	10	13	17
	transposant 1 ou plusieurs directives communautaires	25	21	17	21	21	27	16	17	12	28
	autres	60	70	98	62	75	63	30	69	88	111
RÈGLEMENTS grand-ducaux	au total	278	301	324	346	326	285	207	224	282	285
	transposant 1 ou plusieurs directives communautaires	61	45	47	75	45	37	44	45	17	28
RÈGLEMENTS ministériels	au total	311	18	22	33	44	610	40	41	42	32
RÈGLEMENTS Gouvernement en Conseil	au total	2	4	2	2	4	1	2	4	4	3
ARRÊTÉS grand-ducaux	au total	12	18	29	16	19	14	98	12	21	9
ARRÊTS Cour Constitutionnelle	au total	3	7	3	8	10	5	33	10	4	2
DIRECTIVES communautaires ayant fait l'objet d'un acte de transposition au Mémorial	au total	112	75	91	150	137	54	63	62	37	54
	transposées par loi	37	31	25	26	21	27	16	17	12	32
	transposées par règlement grand-ducal ou ministériel	84 +5(*)	45 +5(*)	55 +11(*)	119 +6 (*)	112 +9(*)	27	44 +3(*)	45	17 +1(*)	20

(*) = Règl. Ministériel



V. LegiTools

En novembre 2015, le Service central de législation a lancé le site <https://legitools.intranet.État.lu>.

Les « **LegiTools** » sont un ensemble d'outils à l'attention des agents de l'État en vue de faciliter leur travail dans les domaines de la procédure législative et réglementaire (**LegiCompil**), de la procédure d'acheminement des questions parlementaires (**LegiQP**), du suivi des travaux parlementaires (**LegiShare**).

En outre, par le biais de la plateforme d'échange d'informations **LegiCE**, la saisine Conseil d'État pour avis est assurée par la transmission électronique de dossiers océrisés, en complément de la saisine classique en papier.

LegiTools

Les « LegiTools » sont un ensemble d'outils à l'attention des agents de l'État en vue de faciliter leur travail dans les domaines de la procédure législative et réglementaire (LegiCompil), du suivi des questions parlementaires (LegiQP) et du suivi des travaux parlementaires (LegiShare).

 LegiCompil	 LegiQP	 LegiShare	 Support	 Documents
1. Projet de loi 2. Proposition de loi 3. Projet de règlement grand-ducal 4. Guide d'utilisation de LegiCompil 5. Inviter un agent à LegiCompil	1. Suivi des Questions Parlementaires 2. Guide d'utilisation de LegiQP	1. Lancer LegiShare 2. Guide d'utilisation de LegiShare 3. Inviter un agent à LegiShare	1. S'inscrire à la LegiCommunity 2. Foire aux questions (FAQ) 3. Contacter le SCL	1. La procédure législative et réglementaire 2. Fiche d'évaluation d'impact 3. Circulaire SCL du 28.01.2016 4. Circulaire SCL du 19.05.2015 5. Circulaire SCL du 07.11.2014

VI. LegiCompil

L'application LegiCompil a été réalisée en collaboration avec le service Gestion et optimisation des processus et gestion du changement (BPMO, Business Process Management Office) du CTIE et utilisant le framework Prometa.

Cet outil, qui s'adresse à tous les agents de l'État intervenant dans la procédure législative et réglementaire, permet de générer des lettres au format Word prêtes à être signées, à la suite d'une série de questions posées à l'utilisateur en fonction de la démarche qu'il souhaite réaliser (p.ex. saisine du Conseil d'État, demande d'approbation d'un avant-projet de loi par le Conseil de Gouvernement, demande d'avis d'une chambre professionnelle sur un projet de RGD, respectivement des formulaires « Nous Henri » etc.).

VII. LegiShare

LegiShare est une plateforme de mise à disposition des documents relatifs aux travaux parlementaires (calendrier des travaux de la Chambre des députés, convocations aux réunions des commissions parlementaires, ordres du jour de ces réunions, procès-verbaux, etc.).

Elle permet à l'utilisateur de s'abonner aux documents concernant les sujets qui l'intéressent plus particulièrement, de faire des recherches variées et d'être averti par courriel individuellement pour chaque commission lorsqu'un nouveau document est ajouté.

VIII. LegiQP

LegiQP est une plateforme d'échange de questions parlementaires et des réponses afférentes entre la Chambre des députés et les départements ministériels.

Elle permet un échange électronique performant des informations relatives aux questions parlementaires entre la Chambre des députés et les départements ministériels. En outre, le tableau de bord LegiQP facilite le suivi des questions parlementaires, permettant de filtrer les listes de questions et de générer des rapports par Ministère.

IX. LegiCE

LegiCE est une plateforme d'échange de documents électroniques océrisés entre le Service central de législation et le Conseil d'État dans le cadre de la procédure législative et réglementaire. La saisine du Conseil d'État de textes pour avis est assurée par la double voie électronique et en papier.

Par le biais de LegiCE, le Conseil d'État se voit transférer les dossiers pour avis dans une version électronique, prête pour la transmission aux conseillers d'État et authentique par rapport à la version papier. Cette plateforme garantit une accélération de la transmission de documents du Gouvernement à l'adresse du Conseil d'État dans la procédure législative et réglementaire et permet à la commission en charge d'un dossier auprès de la Haute Corporation de traiter le texte sous forme informatisée.

8. Département des Cultes

L'année 2016 a été marquée par la mise en œuvre, sur le plan législatif, des conventions conclues en date du 26 janvier 2015 avec l'Église catholique, la communauté israélite du Luxembourg, l'Église protestante et l'Église protestante réformée du Luxembourg, l'Église orthodoxe du Luxembourg, l'Église anglicane du Luxembourg et la Shoura, organe représentatif de la communauté musulmane.

Le vote par la Chambre des députés des six lois portant approbation des conventions respectives est intervenu en date du 13 juillet 2016.

Le nouveau paquet législatif qui énonce les principes juridiques, administratifs et financiers à la base des relations que l'État entretient avec les cultes est entré en vigueur au 1^{er} septembre 2016. Outre l'introduction du cours de l'éducation aux valeurs dans l'enseignement national et la réforme des fabriques d'église – réformes qui relèvent de la compétence du Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, respectivement du Ministre de l'Intérieur – le nouveau cadre légal s'inscrit dans le cadre de la réforme des relations entre l'État et les cultes et tient compte du pluralisme religieux dans notre pays et de la place de la dimension religieuse dans notre société. Il s'inscrit ainsi dans le contexte de la mise en œuvre de la partie du programme gouvernemental qui retient que : *« les réalités sociétales requièrent une remise en cause des relations actuelles entre l'État et les cultes. Les partis de la coalition gouvernementale affirment le principe du respect de la liberté de pensée, de la neutralité de l'État à l'égard de toutes les confessions religieuses ainsi que de l'autodétermination des citoyens. Le Gouvernement dénoncera les conventions existantes pour entamer des négociations avec les cultes, lancer une discussion sur leur financement et redéfinir les relations entre les communes et les cultes. La législation relative aux fabriques d'église sera remplacée par une réglementation qui garantira la transparence au niveau du patrimoine et des ressources des Eglises. Il sera introduit un cours unique neutre et harmonisé d'éducation aux valeurs pour tous les élèves de l'enseignement fondamental et secondaire, lequel remplacera les cours actuels « Formation/Education morale et sociale » et « Instruction religieuse et morale » dans l'enseignement fondamental et secondaire ».*

Les lois précitées procèdent :

- à l'attribution de la personnalité juridique à un organe représentatif du culte ;
- au renforcement de l'autonomie, de la neutralité et de l'indépendance réciproques entre l'État et les cultes ;
- à l'introduction de l'exemption fiscale en faveur des communautés religieuses au niveau des droits de timbre, des droits d'enregistrement, des droits de succession et des droits de transcription en matière d'acquisition immobilière ;

- à la fixation du soutien financier qui sera désormais accordé aux communautés religieuses afin de leur permettre d'engager leurs collaborateurs sous un régime de droit privé. Les lois fixent le soutien financier annuel respectif à 6.750.000 euros (n.i. 775,17) pour l'Archevêché de Luxembourg, à 315.000 euros (n.i. 775,17) pour le Consistoire israélite, à 25.000 euros (n.i. 775,17) pour l'Eglise anglicane du Luxembourg, à 285.000 euros (n.i. 775,17) pour l'Eglise orthodoxe au Luxembourg, à 450.000 euros (n.i. 775,17) pour le Consistoire administratif de l'Eglise protestante du Luxembourg et à 450.000 euros (n.i. 775,17) pour l'Assemblée de la Communauté Musulmane du Grand-Duché de Luxembourg.
- à l'introduction d'un régime transitoire pour les ministres des cultes engagés sous le régime antérieur et qui continuent à être assimilés aux fonctionnaires de l'État quant aux régimes des traitements et des pensions.

Il y a lieu de signaler, pour être complet, que le soutien financier annuel n'est viré aux cultes respectifs qu'à partir du moment où il dépasse la somme des traitements, charges patronales comprises, des ministres du culte bénéficiant du régime transitoire précité.

D. Annexes

I. Visites auprès de Monsieur le Premier ministre au cours de de l'année 2016

11 janvier	Visite de travail de Madame Malu Dreyer, Ministre-Présidente du Land de Rhénanie-Palatinat
28 janvier	Visite de travail de Monsieur Lamberto Zannier, Secrétaire général de l'OSCE
15 - 16 février	Visite de travail de S.E. Monsieur José Maria Neves, Premier ministre du Cabo Verde
26 février	Visite de courtoisie de S.E. Monsieur Heinz Fischer, Président de la République d'Autriche
4 mars	Visite de travail de S.E. Monsieur Habib Essid, Chef du Gouvernement tunisien
14 mars	Rencontre avec un groupe d'étudiants de l'association du Master Affaires européennes de Sciences Po Paris
11 avril	Visite de travail de S.E. Monsieur Manuel Valls, Premier ministre de la République française
14 avril	Visite de courtoisie de M. Stéphane Fratacci, Préfet de la Région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine, Préfet de la zone de Défense et de Sécurité Est, Préfet du Bas-Rhin
15 avril	Visite de travail de Monsieur Yang Jiechi, Conseiller d'État de la République populaire de Chine
18 avril	- Entrevue avec le Cercle de Coopération des ONG de développement du Luxembourg - Entrevue avec Monsieur Filippo Grandi, 11^e Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés
19 avril	Visite de travail de S.E. Madame Hannelore Kraft, Ministre-Présidente de Rhénanie-du-Nord-Westphalie
3 mai	Visite de travail du Dr Mark Dybul, Directeur exécutif du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme
2 juin	- Entrevue avec S.E. Monsieur Luis Filipe Tavares, Ministre des Affaires étrangères et des Communautés, Ministre de la Défense du Cap Vert - Visite de courtoisie d'une délégation du Conseil de la Fédération de Russie sous la conduite de Monsieur Konstantin Kosachev
6 – 7 juin	Visite d'État de S.E. Monsieur Klaus Iohannis, Président de la Roumanie
9 juin	Visite de travail de Monsieur Houlin Zhao, Secrétaire générale de l'Union internationale de Télécommunications
17 juin	Visite de travail de S.E. Monsieur Roch Marc Christian Kaboré, Président du Burkina Faso

20 juin	- Réunion avec l'Union syndicale Luxembourg - Remise d'une décoration du Liberal International « LI Medal of Liberalism » - Entrevue avec Monsieur Laurent Fabius, Président du Conseil constitutionnel français et ancien Ministre des Affaires étrangères
12 juillet	Visite de la délégation olympique-paralympique
15 – 17 juillet	Visite de travail de S.E. Monsieur John Kerry, Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique
18 août	Entrevue Comité Jongbaueren
29 août	Visite de travail de S.E. Monsieur Miro Cerar, Premier ministre de la République de Slovénie
1 ^{er} septembre	Visite de travail de S.E. Monsieur Donald Tusk, Président du Conseil européen
5 septembre	Visite de courtoisie d'une délégation du groupe d'amitié parlementaire (Japan-Luxembourg Parliamentary Friendship League)
3 octobre	Sommet Benelux
14 octobre	Visite de courtoisie de S.E. Monsieur José Ulisses Correia E Silva, Premier ministre du Cap Vert
19 octobre	Visite de travail de S.E. Monsieur Ma Kai, Vice-Premier ministre du Gouvernement chinois
24 octobre	Réunion de travail avec Monsieur Michel Barnier, Négociateur en chef responsable du groupe de travail de la Commission chargé de la préparation et de la conduite des négociations avec le Royaume-Uni au titre de l'article 50 du Traité de l'Union européenne
27 octobre	Entrevue avec le Dr Denis Mukwege
24 novembre	Visite de la Vice-Premier ministre de la Fédération de Russie Mme Olga Golodets

II. Déplacements de Monsieur le Premier ministre à l'étranger au cours de l'année 2016

19 janvier	Intervention au Parlement européen à Strasbourg-Présentation du bilan de la Présidence luxembourgeoise
19 – 20 janvier	Visite à Vaduz-Principauté du Liechtenstein
20 – 22 janvier	World Economic Forum Annual Meeting 2016 à Davos
27 janvier	Intervention à l'Université de Nancy
4 février	Déplacement à Londres « Supporting Syria & the regions »
15 – 16 février	66 ^e Berlinale à Berlin
18 – 19 février	Conseil européen des Chefs d'État ou de Gouvernement à Bruxelles
7 mars	Sommet UE-Turquie et réunion informelle du Conseil européen des Chefs d'État ou de Gouvernement à Bruxelles
17 mars	Amcham EU Transatlantic Conference 2016 à Bruxelles
17 – 18 mars	Conseil européen des Chefs d'État ou de Gouvernement à Bruxelles
11 mai	Déplacement au 46 ^e St Gallen Symposium
12 - 14 mai	Film Festival à Cannes
23 – 24 mai	1 ^{er} Sommet mondial sur l'action humanitaire à Istanbul
24 juin	Fête Nationale du Grand-Duché de Luxembourg à Bruxelles
28 - 29 juin	Conseil européen des Chefs d'État ou de Gouvernement à Bruxelles
8 – 9 juillet	Sommet de l'OTAN à Varsovie
15 – 16 juillet	11 ^{ème} Sommet ASEM (Asia-Europe Meeting Summit) à Oulan-Bator
21 – 23 août	Déplacement à Paris
9 septembre	Visite de travail à Berlin
11 - 13 septembre	Visite en Israël et en Palestine
13 - 14 septembre	Déplacement à Paris à la Conférence « Space Business Week »
16 septembre	Réunion informelle des Chefs d'État ou de Gouvernement sur l'avenir de l'Union européenne à Bratislava
17 – 25 septembre	Déplacement officiel à New York –71e Session de l'Assemblée générale des

	Nations Unies
28 septembre	Déplacement à Berlin au BVMW-Mittelstandssymposium
9 – 10 octobre	Déplacement à Paris
14 octobre	Cérémonie officielle des 10 ans de la Maison du Luxembourg à Thionville
20 – 21 octobre	Conseil européen des Chefs d’État ou de Gouvernement à Bruxelles
10 novembre	Déplacement à Lisbonne
12 – 16 novembre	Visite de travail à Bangkok et Singapour
18 novembre	Conférence EurOUT LGBT à la London Business School à Londres
2 décembre	Conseil Télécom à Bruxelles
4 – 6 décembre	Visite des Premier ministres Benelux en Tunisie
7 décembre	IVème Sommet mondial du Partenariat pour un gouvernement ouvert à Paris
7 – 8 décembre	Conference on the future of the European Union à Berlin
15 décembre	Conseil européen des Chefs d’État ou de Gouvernement à Bruxelles
20 décembre	XVe Sommet de la Grande Région à Arlon

III. Participation de Monsieur le Premier ministre à des événements et rencontres sur le plan national au cours de l'année 2016

6 janvier	Pot Bauerenallianz au Cercle Cité
9 janvier	Concert à l'occasion du 95ième anniversaire du Grand-Duc Jean à la Philharmonie
11 janvier	Réception de Nouvel An de la Chambre des Salariés
12 janvier	Présentation des Vœux de Nouvel An des Membres du Gouvernement à Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse
13 janvier	Inauguration du nouveau bâtiment d'Ernst&Young à Luxembourg/Kirchberg
14 janvier	Visite à la Cour des comptes européenne Soirée gastronomique au Lycée technique de Bonnevoie
15 janvier	Pot Nouvel An Ramoneurs-Fumistes Réception de Nouvel An Conseil économique et social
18 janvier	Entrevue M. Recep Celebi, General Manager de Turkish Airlines
25 janvier	Réunion semestre européen Entrevue M. Jiang Jianqing, Chairman of ICBC Conférence générale de la Jeunesse Réception de Nouvel An Fedil
27 janvier	Inauguration plaque en bronze à la Villa Pauly
5 février	47 ^{ième} Cortège Saint Valentin
26 février	Entrevue avec Mme Svetlana Alexievitch, lauréate du prix Nobel de littérature 2015
29 février	Déjeuner communautaire sous la Présidence néerlandaise du Conseil de l'Union européenne
4 mars	3 ^{ième} Journée internationale de la Fonction Consultative
22 mars	Réouverture et 20 ^{ième} anniversaire du Casino de Luxembourg
23 mars	2 ^{ième} Réunion semestre européen
24 mars	Minute de Silence à l'Ambassade de Belgique
15 avril	50 ans Domaines Vinsmoselle
22 avril	22nd World Forum of Mediation Centres à l'Hôtel Melia Luxembourg/Kirchberg
26 avril	Déclaration sur la situation économique, sociale et financière du pays
3 mai	15 ^{ième} anniversaire de la société Rcarré

13 juin	Visite Fischer&Panelux
14 juin	40ième anniversaire de Cebi Luxembourg
23 juin	Fête nationale
4 juillet	Réunion commune des Gouvernements du Grand-Duché de Luxembourg et du Royaume de Belgique
5 juillet	Réunion Gouvernement – Partenaires sociaux
25 juillet	Visite Luxembourg Science Center
1 ^{er} septembre	Meet Luxembourg 2016
7 septembre	Rendez-vous China Table Tennis College
8 septembre	Rendez-vous Medical Development Technologies 1ère édition DELIVER ONE - RV logistique e-commerce - Discours de clôture
15 septembre	Conférence presse – Journée des Institutions
27 septembre	- Visite chantier BNL à Luxembourg/Kirchberg - Réception 35^{ième} anniversaire « Zesummen Ënnerwee »
29 septembre	- Remise « Uebstkuerf » aux membres du Gouvernement - Visite Luxembourg Centre for Systems Biomedicine LCSB - Rentrée académique-Campus Belval-Maison du Savoir
30 septembre	- Présentation Projet « Mateneen » de l'œuvre Grande-Duchesse Charlotte - 175ième anniversaire de la Chambre de Commerce
4 octobre	Entretien M. Krancenblum, CEO SGG Group
16 octobre	Commémoration du 75 ^{ième} anniversaire du premier convoi de déportation des Juifs de Luxembourg à Litzmannstadt
17 octobre	- Ouverture Conférence « Who cares ? Who shares » à la Maison du Savoir Esch/Belval - Inauguration nouveau bâtiment BDO
18 octobre	25jähriges Jubiläum Finanzmarktforum Deutsche Bank/Börsenzeitung
19 octobre	Séance académique 100 ans OGBL-Maison du Savoir Esch/Belval
27 octobre	111ième anniversaire de la Fédération des Artisans
21 novembre	Remise 14 ^e Rapport de l'Ombuds-Comité pour les Droits de l'Enfant
23 novembre	- Luxembourg Internet Days Lu-Cix à la Chambre de Commerce - Entrevue Jean-Loïc Galle, CEO de Thales Alenia Space - Visite de Kliber S.A. à Luxembourg-Ville
28 novembre	- Visite entreprise Grosbusch à Ellange - Séance académique « 10Joer Gläichbehandlungsgesetz »

1 ^{er} décembre	- Déjeuner communautaire sous Présidence slovaque à la Résidence de l'Ambassade des Pays-Bas - Gala IT One-Remise ICT Awards
9 décembre	Entrevue avec M. Vittorio Colao, CEO Vodafone Group
12 décembre	- Visite eBay – rencontre avec le Conseil d'Administration - Inauguration du nouveau Data Center à Betzdorf
19 décembre	Deloitte Digital Conference